



UFR d'histoire, histoire de l'art  
et archéologie,  
Master Mondes médiévaux.

**Le fort villageois de La Capelle Sainte-Luce,  
commune des Cabannes (Tarn)**

Mémoire de Master 2 d'archéologie  
présenté sous la direction de Florent HAUTEFEUILLE,

Jacques GRIFFON,

Juin 2020



Depuis plusieurs décennies, la thématique des forts villageois contemporains de la guerre de Cent ans a connu un fort développement par la réalisation de recensements régionaux, d'analyses typologiques et la formulation de concepts de nature à éclairer les divers aspects du phénomène de fortification collective. Dans le terroir de Cordes-sur-ciel (Tarn) ces travaux présentent un intérêt particulier en raison d'une forte densité des forts, d'une histoire locale bien documentée, mais aussi de la notoriété touristique du site majeur, qualifié de cité ou de bastide. Cette focale contemporaine tend à isoler le pôle urbain de son territoire rural de proximité, au mépris des réalités historiques et institutionnelles de l'Ancien régime. Pourtant, les recherches qu'elles inspirent paraissent ne pas avoir épuisé les enseignements sur le mouvement de fortification dans nos régions méridionales, par lequel des populations rurales ordinaires, dotées de peu de moyens, se sont efforcées de protéger leurs vies et leurs biens.

Certains de ces forts constituent des entités significatives en termes d'importance de l'habitat concerné, de conservation des vestiges ou de sources documentaires susceptibles d'en permettre la description précise.

Il nous a paru qu'en raison de sa modestie même, le site de La Capelle Sainte-Luce, hameau excentré de la commune des Cabannes (Tarn), sur lequel les renseignements concernant la période médiévale semblaient limités, mais dont les vestiges bien dégradés pouvaient susciter la curiosité, méritait l'attention, pour tenter de décrire les modalités de fortification à l'échelle d'une communauté peu nombreuse.

Pour ce faire, nous brosserons d'abord un tableau de l'historiographie du sujet des forts villageois, depuis les concepts définis par les chercheurs au niveau régional, jusqu'aux observations formulées à proximité même du site étudié, ceci à la lumière des événements ayant marqué le territoire.

Dans un second temps, les spécificités du contexte local susceptibles d'avoir influencé les initiatives des divers acteurs seront analysées sous les aspects topographiques, environnementaux et institutionnels.

Enfin, les recherches effectuées dans le cadre du présent exercice seront présentées, tant pour ce qui concerne le champ des sources textuelles que pour les observations réalisées in situ sur les vestiges.

Cet itinéraire permettra peut-être de dégager des singularités ou des éclairages susceptibles d'enrichir notre connaissance globale des forts.

\*

*Les documents mentionnent tantôt Sainte-Lucie, tantôt Sainte Luce. Hormis pour les textes cités littéralement, il a été retenu ici l'usage ordinaire de l'ancienne commune de 1790 à 1840, et de la sous-préfecture, d'employer Sainte-Luce pour la communauté et Sainte-Lucie pour l'église.*

\*

## I / Historiographie

Jusqu'au début du XXe siècle, le regard porté sur nos villages méridionaux conduisait à remarquer que certains semblaient avoir été fortifiés, d'autres non, d'autres encore partiellement. Quelques observateurs relevaient l'improvisation et l'empirisme qui paraissaient présider à la conception de ces défenses, leur efficacité probablement douteuse au regard de la technicité militaire. Puis la distinction des sites d'avec les forteresses castrales s'est imposée, et enfin la datation de ces ouvrages a révélé la relation de nombreux forts avec les événements de la guerre de Cent ans, du milieu du XIVe siècle au milieu du XVe siècle.

### A / La thématique des forts villageois à l'échelle régionale et interrégionale

Les forts villageois édifiés lors de la guerre de Cent ans ont fait l'objet d'un programme collectif de recherche, dans les années 1980-2000 principalement, qui a donné lieu à des recensements locaux et à des études spécifiques.

Il convient de citer en particulier le travail de Gabriel Fournier sur l'Auvergne<sup>1</sup> qui s'est poursuivi de 1976 à 2014, une durée de recherches sans égale, auquel le volume du corpus analysé confère une valeur exceptionnelle à des observations enrichissantes pour les études consacrées à d'autres régions.

---

<sup>1</sup> FOURNIER Gabriel, *Les villages fortifiés et leur évolution*, Association des forts villageois d'Auvergne, 63730 La Sauvetat, 2014, 684 p.

Sans tenter la présentation exhaustive de tels travaux, il est nécessaire de relever l'analyse typologique menée par Dominique Baudreu et Frédéric Loppe<sup>2</sup> pour le Bas-Languedoc.

Les recensements distinguent les différentes formes d'ouvrages, églises fortifiées, adossement à une fortification existante, nouveau rempart, etc. Ces travaux typologiques constituent un outil d'identification indispensable a posteriori. Néanmoins, Gabriel Fournier insiste sur le poids de l'adaptation à des conditions topographiques ou organisationnelles locales ayant déterminé les initiatives d'édification.

Le même chercheur s'est interrogé sur la question récurrente de la pertinence stratégique des forts perchés, dès l'origine, comme une dispersion néfaste des efforts de défense face aux forces ennemies :

« Finalement, les ordonnances royales se révélèrent difficiles à appliquer, voire inopérantes et dans la pratique, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et surtout à partir des années 1360 ou 1370, sous la pression des circonstances. En raison de la généralisation de l'insécurité, de l'insuffisance et de l'inadaptation du réseau des châteaux seigneuriaux traditionnels, de l'impuissance des autorités princières et seigneuriales à opposer des mesures générales, des communautés d'habitants de plus en plus nombreuses prirent le parti de construire leur propre système fortifié afin d'assurer elles-mêmes leur sécurité : la construction de fortifications collectives, à l'échelle du village, d'une paroisse, d'une seigneurie, apparut désormais aux yeux des intéressés comme le moyen le plus sûr pour assurer leur protection. Les autorités durent prendre en compte cette évolution<sup>3</sup> ». C'est quasiment dire que les dites autorités, résignées voire convaincues, ne répercutaient les directives que par acquit de conscience.

D'autres travaux, également orientés sur un territoire précis, ont permis l'identification d'éléments particuliers ayant marqué le contexte de l'édification des forts.

A cet égard, Jean Lartigaut<sup>4</sup> a mis en évidence en Quercy le dispositif d'acensement collectif par lequel des seigneurs ont accompagné, pour le moins, les décisions villageoises de fortifier un habitat, en contrepartie du paiement de redevances seigneuriales, créées ou renouvelées. Pour l'auteur, l'acensement collectif se repère par sa totalité. Il regroupe des domaines utiles,

---

<sup>2</sup> BAUDREU Dominique., LOPPE Frédéric, « Types de forts villageois dans le bassin de l'Aude durant la Guerre de cent ans », *Archéologie du Midi médiéval*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 2004., Tome 22, p. 23-35

<sup>3</sup> FOURNIER Gabriel, *ibid.* p. 82, § 8.3.

<sup>4</sup> LARTIGAUT Jean, *Les campagnes du Quercy après la guerre de cent ans (vers 1440-vers 1500)*, Préface de Philippe Wolff, Association des publications de l'Université de Toulouse Le Mirail série A-tome 39, 1978

qui forment le groupe des tenanciers solidaires. La nouvelle et unique directe concerne un territoire de la taille d'une paroisse. L'avantage pour le seigneur est celui de la perception du cens « en bloc ». Jean Lartigaut a observé que de telles inféodations s'étaient concentrées dans les années 1445-1460 principalement.

De son côté, Florent Hautefeuille<sup>5</sup> a caractérisé pour le sud-ouest du Massif central des communautés restreintes, dites infra-juridiques, qui ont pu constituer le niveau des initiatives locales en régions d'habitat dispersé. Ces micro-communautés, d'une taille inférieure à la paroisse se caractérisent par des logiques topographiques, peut-être économiques, ou par le partage d'un bien commun, four, moulin ou point d'eau.

Nous reviendrons plus longuement sur ces éclairages à l'occasion des observations exposées et de leur discussion.

## **B / L'Albigeois**

A l'échelle de l'Albigeois, Cédric Trouche-Marty<sup>6</sup> a consacré son étude aux forts ecclésiastiques et aux églises fortes, mais bon nombre des observations qu'il formule vont au-delà de cette seule catégorie. Il rappelle la valeur des sources planimétriques. En particulier, la survivance au cadastre napoléonien des traces d'une enceinte quadrangulaire de faible superficie apparaît révélatrice. L'appellation de « château » qui a pu improprement se perpétuer nous intéresse aussi. Le silence des sources contemporaines sur la construction s'observe d'une manière assez commune.

Cependant, la consultation des compoix permet d'y noter l'évocation « à un stade résiduel » « d'un habitat pérenne », « la reconversion de chambres en maisons d'habitat permanent ».

Les guerres religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle seront l'occasion d'un emploi, parfois destructif, ou d'une mention des enceintes.

En revanche, le travail de Cédric Trouche-Marty, qui prend le Cérou comme limite nord de son champ géographique d'étude semble introduire de ce fait un élément arbitraire. De part et

---

<sup>5</sup> HAUTEFEUILLE Florent, « Communautés « infra-juridiques » : pouvoirs et imbrication des territoires en pays d'habitat dispersé (sud-ouest du Massif central) à la fin du Moyen Âge (XIII-XIV<sup>e</sup> siècle), *Mélanges de l'Ecole française de Rome- Moyen Âge*, 123-2/2011, p. 345-359.

<sup>6</sup> TROUCHE-MARTY Cédric, Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, *Archéologie tarnaise*, n° 17, Comité départemental d'archéologie du Tarn, Castres, 2015, p. 21-74.

d'autre d'un axe de communication majeur, il divise le territoire du consulat de Cordes, malgré l'unité institutionnelle, l'identité de relief, de milieu, de paysage et d'enjeux entre les terroirs du nord et ceux du sud de la vallée, tout du moins dans le Cordais.

Toujours dans le département du Tarn, il convient de citer les travaux de recensement des forts du Lautrécois effectués par Samuel Montagne<sup>7</sup>, dont la richesse iconographique notamment renouvelle les représentations des sites.

## **C / Cordes-sur-ciel et son territoire**

### 1 / Le castrum de Cordes

En 2004, l'article de Maurice Berthe *Quelle a été la première bastide ?*<sup>8</sup> a fait date en démontrant le caractère inapproprié de la qualification de bastide attribuée à Cordes en Albigeois, aujourd'hui Cordes-sur-ciel. Cette erreur, qui remonte au XVIIIème siècle avec l'Histoire générale de Languedoc de Dom Devic et Dom Vayssette et qui s'est trouvée confortée au début du XXème par les études de Charles Portal, procédait d'une lecture insuffisante de la charte de coutumes établie lors de la fondation de la cité en 1222 qui se référait pourtant fort explicitement à un castrum, terme repris jusqu'au milieu du XVIème siècle.

### 2 / L'histoire événementielle

En matière d'histoire locale, l'*Histoire de Cordes en Albigeois*<sup>9</sup> de Charles Portal reste une référence. Même s'il n'est pas exempt de commentaires voire de critiques, ce travail, indispensable aux chercheurs, restitue quasiment année par année la succession des événements qui ont laissé des traces archivistiques, pour le castrum proprement dit mais également pour les localités qui en dépendaient. Ce récit permet d'établir une chronologie des phases de menaces, de fortification et de combats.

---

<sup>7</sup> MONTAGNE Samuel, *Les fortifications villageoises du Lautrécois, XIVe-XVIIe siècles*, Groupe de recherches archéologiques et historiques du Lautrécois, 2018. Lautrec, 319 p.

<sup>8</sup> BERTHE Maurice, « Quelle a été la première des bastides ? » *Les cahiers du Centre d'étude des bastides*, Villefranche de Rouergue, n°7, 2004, p.5-19.

<sup>9</sup> PORTAL Charles, *Histoire de Cordes-en-Albigeois*, réédition par la Société des amis du vieux Cordes, Privat, Toulouse, 1984, 717 p.



## **D / La thématique des forts villageois dans la région de Cordes-sur-ciel**

### 1 / Les forts du Cordais

S'agissant des forts du Cordais, le même auteur, Charles Portal, a exprimé dès 1899, dans une brève mention, une observation que les travaux ultérieurs pourront confirmer :

« On appelle *castrum* une place forte, tandis que *fortalicium* désigne plutôt soit une habitation fortifiée, soit un petit groupe de constructions défendues par des ouvrages quelconques, permanents ou passagers... Il est donc probable qu'à La Barthe, à Campagnac et ailleurs, le *fortalicium* était aussi au XV<sup>ème</sup> s. ce qui restait d'un *castrum* antérieur, c'est-à-dire d'un château dont la « chemise » abritait un nombre très variable de maisons, granges, etc. »<sup>10</sup>

Bien après ces évocation sommaires de Charles Portal, le recensement des forts du Cordais et l'étude de certains d'entre eux a fait l'objet d'un travail majeur d'Elodie Cassan<sup>11</sup> en 2011. Le niveau de ce travail justifie la place et le résumé que lui attribueront les pages suivantes

Le propos s'inscrit dans le PER (Programme d'études régional) sur les forts villageois du bas Moyen âge en Midi-Pyrénées, et l'analyse du phénomène central. Il se propose de mettre en évidence les transformations du paysage castral et l'organisation de la défense à l'échelle d'un territoire, de relever la place importante du réduit fortifié villageois.

Elodie Cassan procède d'abord à la relecture de l'histoire locale. Le réseau castral est antérieur à la fondation de Cordes au début du XIII<sup>ème</sup> siècle.

En 1229, aux termes du traité de Meaux-Paris, Cordes fait partie des castra remis au roi par le comte de Toulouse. Cette organisation est conservée par Alphonse de Poitiers après l'annexion au domaine royal en 1271.

---

<sup>10</sup> Revue du département du Tarn, Albi, 1899, p. 363-364, note de bas de page n°3 de l'article Campagnac.

<sup>11</sup> CASSAN Elodie, Des forts villageois autour du castrum de Cordes en Albigeois : défense des campagnes et évolution du paysage du XIV<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle, in Archéologie du Midi médiéval, Tome 29, 2011, pp. 149-186, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne.

Après Crécy, en 1346, les Anglais atteignent le Midi toulousain et s'approchent d'Albi. Mais Cordes est épargnée par les Grandes chevauchées. Cependant après les désastres subis par la région de Carcassonne, la défense de Cordes est organisée. Les routiers constituent le principal danger. Ils pillent la région en 1362, comme les Tuchins peu après. Les rançons pour les particuliers et le rachat des villes prises pèsent lourdement. Au début du XVe siècle, les aides royales renouvelées pour la remise en état des fortifications montrent l'intérêt des autorités pour la place forte de frontière face au domaine anglais. Les travaux dans le bourg attestent le rétablissement des finances communautaires.

Mais l'insécurité ne disparaît pas après la fin de la guerre. Au XVIe siècle sévissent les pestes, les raids de routiers puis les guerres de religion. Cordes est prise par les Huguenots en 1562 puis partiellement en 1574 et 1575.

## 2 / L'organisation de la défense dans le Consulat de Cordes.

Le rôle de place forte de Cordes est confirmé par les autorités face aux troubles. La basse-cour du castrum est étendue à la ville même, permettant d'offrir un refuge à tout le consulat en échange de la contribution militaire des communautés.

Cette organisation conduit le consulat à interdire aux collectivités foraines de se fortifier. En fait, la réitération de ces directives ne dissimule pas les initiatives des villages.

Les limites de cette stratégie de défense apparaissent avec la fortification de villages comme Noailles, Mouzieys et Saint-Marcel. Enfin la distance et les difficultés d'accès au bourg ont aussi fourni un excellent argument pour les localités les plus éloignées. Tout cela montre les limites de l'efficacité de la défense des territoires ruraux par la place militaire.

Le sondage documentaire sur les localités concernées par l'étude et celles relevant de la châtelainie montre que les trois quarts des collectivités de ce corpus possédaient un noyau d'habitat fortifié au milieu du XVe siècle. Dans une majorité de cas, il s'agit d'une enceinte nouvelle formée par la façade postérieure des maisons.

## 3 / L'émergence des forts villageois autour de Cordes.

L'étendue du consulat et de la baylie de Cordes a imposé le choix d'un champ plus restreint sur un corpus de sites identifiés au sein de l'ensemble des fortifications inventoriées dans le canton de Cordes.

Les sources utilisent le terme *fortalicium* pour distinguer tout espace fortifié. Le terme *reductum* employé en Quercy serait plus explicite pour définir la réalité du fort villageois.

En effet, l'utilisation de ce terme permet de distinguer le « réduit » de la fortification englobante même de faible superficie. « Le fort villageois se définit donc comme un espace fortifié de faible superficie subdivisé en parcelles allotées de très petites dimensions, aménagées dans un monument fortifié (l'église) ou délimité par une enceinte qui peut être autonome, mais qui s'articule souvent avec un monument fortifié ou une fortification préexistante ». « Le réduit fonctionne comme un refuge, d'abord temporaire dans lequel les habitants peuvent se retirer en cas de danger avec leurs biens. Par la suite ces noyaux d'habitat peuvent être pérennisés et accueillir des habitants de façon permanente ».

Malgré l'absence de sources médiévales pour de nombreux sites, l'édification des forts villageois de la région de Cordes apparaît étroitement liée aux événements ou conséquences de la Guerre de Cent ans, malgré le caractère tardif des témoignages, du XVe siècle pour la plupart, mais plusieurs de la seconde moitié du XIVe siècle. Tous les forts sont antérieurs au début des Guerres de religion. Le réseau de forts traduit des problématiques propres à la région. Il atteste le choix ou l'impossibilité d'édifier une fortification englobante et d'offrir un simple réduit, un refuge concentré pour des habitats dispersés. Parfois il n'existe même pas de noyau aggloméré comme à Livers ou à Frausseilles : le réduit villageois matériel et symbolique a été aménagé près du château ou de l'église.

L'initiative de bâtir un réduit collectif peut venir des communautés, mais elles trouvent un appui auprès des seigneurs locaux qui peuvent céder une partie, voire la totalité de leur château aux habitants. Concernant la proximité immédiate du site de notre propre étude, Elodie Cassan relève que ce dispositif, attesté pour Livers, où des espaces sont cédés contre le paiement d'un cens<sup>12</sup>, se retrouve Labarthe et à Mouzieys, villages contigus à La Capelle Sainte-Luce, mais où les seigneurs prévoient ou réaliseront la récupération du fort. L'auteur note aussi l'intérêt des familles seigneuriales possédant une résidence permanente à Cordes. Dans ces cas le seigneur conserve la propriété éminente du fort et souvent sa demeure. Cet acensement est le moyen de renouveler et d'asseoir durablement le lien de vassalité sur la communauté.

---

<sup>12</sup> CASSAN Elodie, Ibid.

Le climat d'insécurité permet la pérennisation des forts du Cordais à la période moderne. Ils sont pour la plupart entretenus et occupés jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Leur évolution postérieure se diversifie, abritant un habitat pérenne à Labarthe, une extension de la demeure seigneuriale à Frausseilles, ou étant détruit à Livers.

#### 4 / Typologie des forts du Cordais

A Bournazel la trame villageoise reste lâche, mais une tour est la propriété collective des habitants au XVIIe siècle.

L'église de Loubers est la seule à présenter une fonction défensive et constitue un angle de l'enceinte du village. Les sources manquent pour affirmer la fonction de refuge.

L'auteur formule brièvement quelques observations sur La Capelle Sainte-Luce à propos d'une catégorie de « forts ex-nihilo autonomes », un classement que nous serons conduits à contester<sup>13</sup>. L'appartenance à cet ensemble serait plutôt illustrée à Cardonnac où le parcellaire aurait fossilisé une enceinte. Mais ces cas restent rares, la majorité des sites étant associée à un monument préexistant.

Dans le prolongement de la paix de Dieu et des cercles de paix, il a été dévolu aux églises un rôle particulier dans la fixation de l'habitat. Tel paraît être le cas à Noailles, à Souel voire à Loubers, à Saint-Marcel, à Tonnac. Le refuge découle de la fonction des basses-cours de castrum et résulte d'une restructuration. Il devient un espace communautaire bâti autour du pôle seigneurial. On note une réoccupation des salles et des tours, mais également un aménagement de dépendances agricoles à l'instar du cas des repaires. S'agissant des réduits isolés associés aux maisons fortes rurales, ils n'ont pas eu d'impact visible sur les structures d'habitat pérenne.

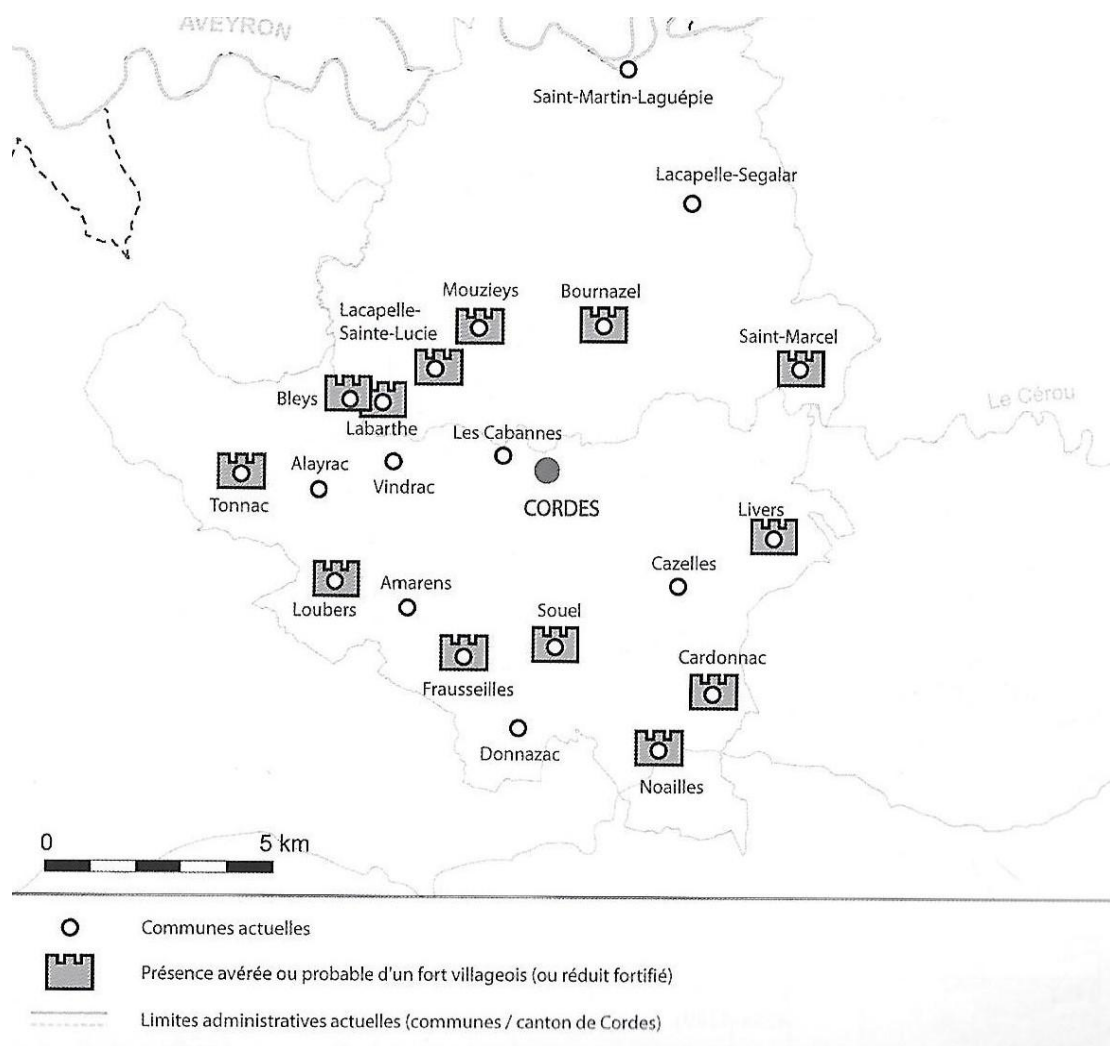
Mouzieys est exemplaire des forts castraux en agglomération. Le lien est ancien entre le fort seigneurial et l'habitat. La base du château largement modifié au XVIIIe siècle pourrait dater des XIII ou XIVe siècle. C'est seulement à la fin du Moyen âge qu'il devient le noyau de l'habitat fortifié.

---

<sup>13</sup> CASSAN Elodie, Ibid. p 167-168.

A Labarthe, l'ensemble formé par la demeure seigneuriale et le fort villageois est particulièrement bien conservé. L'étude et la description qu'en a données Elodie Cassan comptent de notre point de vue parmi les représentations les plus documentées de l'organisation des forts villageois. Le parcellaire retrace l'emprise d'un fossé, mais le tracé de l'enceinte est repris par des maisons. La cour aurait été allotée.

Deux sites correspondent au type de réduit d'origine castrale isolé. Celui de Livers : à l'écart du hameau-centre, la maison forte seigneuriale conserve des vestiges du fort collectif démantelé en 1585, daté du XIII<sup>e</sup> siècle et cédé aux habitants en 1374, la tour maîtresse étant restée la propriété du seigneur. La maison forte de Noailles est également située à l'extérieur du village mais elle a permis la mise en place d'un habitat temporaire probablement antérieur au XV<sup>e</sup>.



**Fig. 1 : Carte des forts recensés dans le canton de Cordes, établie par Elodie CASSAN.**

S'agissant des caractéristiques communes aux réduits fortifiés, il n'en subsisterait que peu de vestiges dans le Cordais à la différence de l'Auvergne où les forts sont encore lisibles. Toutefois les plans napoléoniens ont fossilisé des traces d'enceintes ou de fossés. Les compoix du XVIIe siècle décrivent certains forts. Ces sources permettent de mettre en évidence des caractéristiques morphologiques et monumentales assez homogènes :

- Un espace quadrangulaire alloti, bâti et organisé.
- Une forme quadrangulaire déterminée par l'enceinte. La plus grande longueur est inférieure à 50 m. et la superficie est inférieure à 2 500 m<sup>2</sup>.
- L'espace du fort est divisé en petites cellules d'habitation, les *chambres*, se traduisant au cadastre comme une parcelle allongée. Le rez-de-chaussée est réservé au stockage des biens. Ces habitats ont été pérennisés en logements permanents au XVIIe siècle.
- Les bâtiments s'organisent autour d'un espace central de circulation, place ou rue, comme à Labarthe. Les façades intérieures ont pu être à pans de bois.

La mise en défense des réduits se caractérise par une enceinte systématiquement formée par l'alignement des maisons d'habitation dont la partie basse est aveugle. La présence d'archères est surtout le fait de la partie seigneuriale.

« La propriété individuelle dans les réduits fortifiés se caractérise par un phénomène de double propriété qui le distingue des fortifications collectives. Par le jeu des successions, des cellules vont devenir des logements pérennes mais la plupart des familles les conservent en plus de leur maison... La fonction de refuge et l'organisation correspondante ne sont pas attestées pour tous les sites...<sup>14</sup>».

Malgré leur fonction de refuge, les réduits s'affichent comme centre symbolique de la communauté recevant la maison commune ou devenant une place.

Ainsi, à la fin du Moyen âge autour de l'ancien castrum de Cordes, « les campagnes font l'objet d'un basculement vers de nouveaux paysages liés à un système social renouvelé, les communautés prennent en charge leur propre défense », contre les consuls de Cordes et avec l'appui des seigneurs locaux.

---

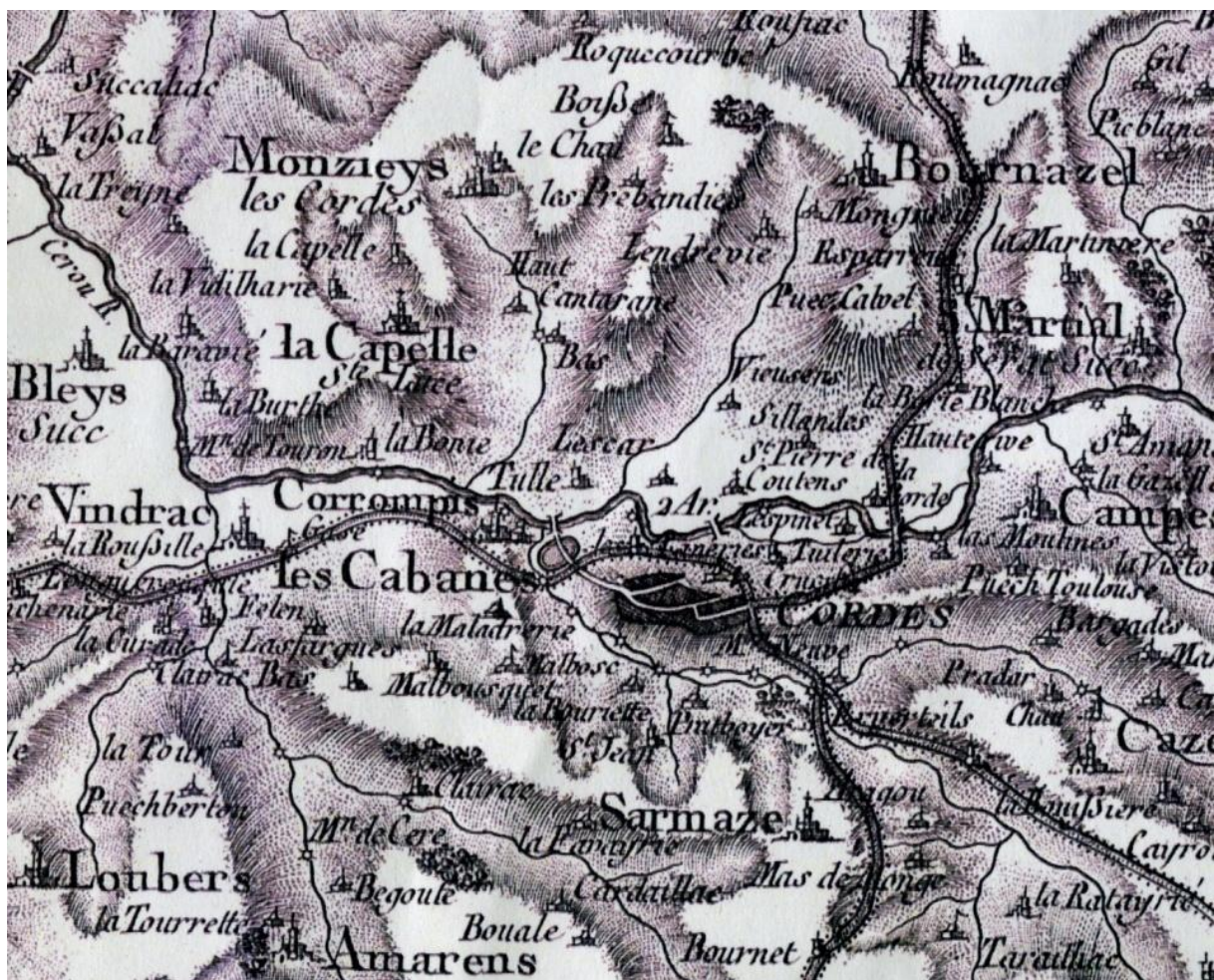
<sup>14</sup> CASSAN Elodie, Ibid.

## **II Le site de La Capelle Sainte-Luce dans son contexte**

### **A / Le contexte géographique**

Cordes-sur-ciel, ou Cordes en Albigeois sous l'Ancien régime, se trouve au nord du département du Tarn, près des limites de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne, à 25 km d'Albi et Gaillac, 40 km de Villefranche de Rouergue, 30 km de Saint-Antonin-noble-val.

Les limites actuelles des départements ne doivent pas occulter à nos yeux la zone de transition que constitue la région entre la vallée du Tarn de l'Albigeois, le Ségala du Rouergue et le Quercy. Pour les agronomes et leurs Petites régions agricoles (PRA), fondées sur les conditions agro-pédo-climatiques homogènes, toujours prégnantes, les Causses du Quercy se prolongent jusqu'ici. Les paysages en attestent.



*Fig. 2 : Extrait de la carte de Cassini. Quelques erreurs, mais une bonne image du relief.*

Les photographies des documents touristiques peuvent conduire à isoler la cité de Cordes-sur-cièl de son cadre naturel, à l'imaginer comme une éminence émergeant d'une plaine, un peu comme le Mont-Saint-Michel dans sa baie. Au contraire, la butte se situe dans la vallée du Cérou, à peine élargie par la confluence avec le ruisseau de l'Aurosse, environnée de hauteurs proches. (Un extrait de la carte IGN au 1/25 000 est jointe en annexe II du présent mémoire p. 85). En fait, les collines, plateaux ou causses environnants et le sommet de Cordes culminent à une altitude identique de 300 m approximativement. Une majorité des villages forains du terroir occupent ces reliefs karstiques. Il n'est nul besoin d'être un grand stratège pour comprendre que le contrôle ou l'intelligence de la situation sur de tels sites présente un intérêt majeur pour la défense du territoire consulaire. Limiter la vigilance à la zone de dépression exposerait à ne prendre des réactions de protection que fatalement trop tardives.



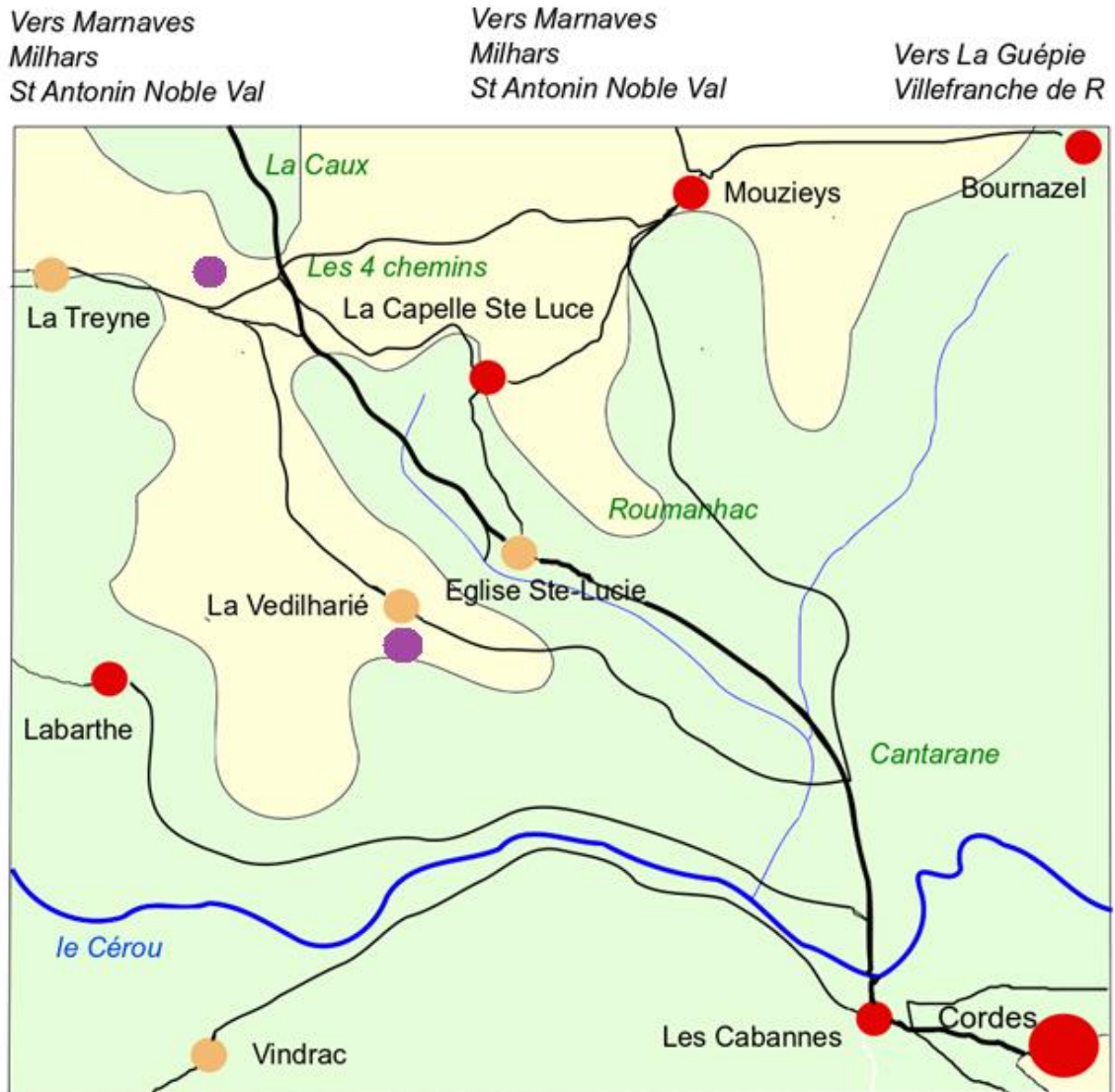


*Fig. 3 : La bordure des causses vue de Cordes-sur-ciel. De gauche à droite, au-delà de la vallée du Cérou, la première avancée de La Védilharié, puis la combe de Sainte-Lucie, puis l'avancée de Roumanhac du finage de La Capelle et dans le lointain la combe dans laquelle se distingue le village de Mouzieys.*

A fortiori, la bordure nord ouest du Consulat, où se situe notamment La Capelle Sainte-Luce, correspond au débouché des communications avec les régions proches du Quercy et du Rouergue. En premier lieu, à l'aval de Cordes, la vallée du Cérou accueille un axe important depuis Saint-Antonin-noble-val par le défilé de Marnaves et Milhars. Il concerne principalement les communautés de Vindrac, Labarthe et Bleys. Des raccourcis à peine plus accidentés conduisent à Mouzieys et La Capelle Sainte-Luce. Enfin les chemins praticables depuis La Guépie et le Viaur parviennent à Bournazel.

En outre, ces itinéraires longent ou traversent une topographie fragmentée, rocheuse par endroit, ou boisée, de nature à dissimuler d'éventuelles incursions. Le même relief offre en revanche quelques points de vue propices à l'installation de postes de guet.

## PLAN DE SITUATION



### Légende :

- Fortification, tour, ou réduit
  - Aucun vestige de fortification
  - Cluzel
- 0 1 km
- Chemin de Milhars à Cordes  
 Autres chemins

Fig. 4 : Plan de situation

Les rappels bibliographiques ont décrit l'entité du Consulat de Cordes et l'importance des communautés foraines du territoire. Par delà les aspects institutionnels, le terroir présente un intérêt économique vital pour la ville chef-lieu. Il approvisionne en laine l'artisanat textile, en peaux le tannage des cuirs, activités dont l'architecture cordaise atteste la richesse. Mais l'espace rural fournit également le vin, la pierre, la chaux et le combustible. La noblesse et la bourgeoisie urbaines y possèdent des *bories*, des moulins, voire des parcelles de vigne ou des animaux confiés en baux de cheptel ou *gazailles*.

Ces divers éléments nous semblent devoir être rappelés devant les tentations d'opposer excessivement les perspectives citadines et rurales.

Les villages précités, proches les uns des autres, forment un arc cohérent en termes d'exposition aux menaces. En matière environnementale, il convient cependant de distinguer d'une part les sites de vallée, d'autre part, Mouzieys, Bournazel et La Capelle. Ces derniers présentent les caractéristiques communes d'être situés en bordure de causses dont l'interruption, en cuesta, a généré l'exutoire de sources d'un intérêt vital sur ces sols calcaires. La topographie en fait aussi des balcons vers Cordes, d'un ensoleillement favorable à la viticulture. Toutefois, ces noyaux ne concentrent pas la totalité du peuplement. Pour les époques médiévale et moderne tout du moins, un habitat dispersé peut être observé. Il s'organise en *mas*, ou *masages*, regroupant le plus souvent deux à cinq habitations environ, autour d'un point d'eau, source ou puits, d'un *patus*, ou espace indivis parfois confondu avec le *sol* ou aire de battage, et très fréquemment d'un four à pain.

Le site lui-même de La Capelle Sainte-Luce présente des avantages de nature à avoir déterminé précocement un habitat sous quelque forme que ce soit. Il se trouve à un bout de cause, à l'angle que forme la petite combe du Rat, d'orientation nord-est sud-ouest, avec la combe de Sainte-Lucie d'orientation nord-ouest sud-est. Plusieurs sources naissent là qui alimentent un ruisseau fort mince mais permanent. Elles constituent une richesse dans un environnement karstique marqué par le contraste entre des hauteurs sèches et des vallées fertiles. Au nord-est du hameau, le finage comprend des terres de cause, maigres mais plutôt planes. Dans les combes les terres vont en s'améliorant vers l'aval jusqu'à Cantarane où les allivements de l'époque moderne situent « le meilleur ». Les mêmes conditions s'observent symétriquement au nord en descendant la combe de La Caux. Enfin la pointe de Roumanhac vers Cordes-sur-ciel, largement gagnée par la garrigue de nos jours, conserve des traces d'un ancien vignoble d'exposition sud-est.

## **B / Le contexte féodal et paroissial.**

### 1 / Les seigneurs et la paroisse au XIIIe siècle

Au milieu du XIIIe, la monarchie ordonne le recensement des revenus domaniaux et des fiefs. Deux de ces inventaires concernent notamment l'Albigeois. Il s'agit de l'enquête de 1260, réalisée en fait de 1259 à 1261, et de celle de 1272 appelée *Liber reddituum ou Terrier du Toulousain*.

Le Liber reddituum, pour ce qui concerne les baylies de l'Albigeois<sup>15</sup>, ne comporte aucune mention des hameaux actuels de La Capelle ou La Védillerie, ou Vedilhari. Seules apparaissent quelques terres parmi les plus au sud de La Védillerie, Cantelausa par exemple. Nous notons par ailleurs une lacune inexplicée pour tout le village de Mouzieys et ses dépendances. Sachant que les notaires du XVIe siècle rattachent La Capelle à Mouzieys, il est vraisemblable que cette appartenance était effective dès le XIIIe et que la lacune précitée explique globalement le silence du texte sur les hameaux.

Dans son étude sur la bailie de Cordes dans le *Liber reddituum*, Cécile Trémolet mentionne à plusieurs reprises un village de La Capelle<sup>16</sup>. Précisons qu'il s'agit de La Capelle-Ségalar, les cartes incluses au mémoire en font foi, et non d'une référence à La Capelle Sainte-Luce.

L'enquête de 1260 se révèle en revanche riche d'enseignements. Elle nous est accessible, concernant notre territoire d'étude du Cordais, grâce à la transcription donnée par Edmond Cabié pour l'Albigeois<sup>17</sup> :

La stabilité des toponymes se remarque dès l'abord. Une majorité d'entre eux est familière à qui connaît bien le terroir et ses habitats, même dans leur forme latine. Le risque de méprise se confirme cependant avec le nom de La Capelle quand il désigne l'actuelle Capelle-Ségalar, d'ailleurs explicitement qualifiée de village. Cependant, la mention d'un chevalier Isarn de Capella à Sainte-Luce (cf. infra) suscite une interrogation que nous ne trancherons pas : existerait-il un lien entre le toponyme du fort et le personnage, ou le nom de ce dernier ferait-il d'abord référence à La Capelle-Ségalar avant Sainte-Luce ?

---

<sup>15</sup> Archives nationales, registre JJ 25, livreXV.

<sup>16</sup> TREMOLET Cécile, *La bailie de Cordes à la fin du XIIIe siècle*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre BONNASIE, Toulouse, Université Jean-Jaurès, 1981, 172 p.

<sup>17</sup> CABIE Edmond, *Droits et possessions des Comtes de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du XIIIe siècle*, Paris A. Sicard, Toulouse Ed. Privat, 1900, 206 p.

En toute hypothèse, la paroisse de Sainte-Luce est mentionnée en tant que telle à plusieurs reprises<sup>18</sup> :

En 1260 : « Willelmus Granoielleto, miles de Monasterio, ego Matfridus, frater suos domicellus... nos tenere ad feudum... quicquid habemus parrochia Sancte Lucie... » (Guillaume Granejouis, chevalier de Monestiès, et moi Maffre damoiseau son frère, tenons en fief ...tout ce que nous avons dans la paroisse de Sainte-Lucie) ;

En 1261 : « B. Izarn, fils de feu Guill. Izarn, tient du Comte en fief franc... ce qu'il a dans les paroisses de Virac et de Sainte-Lucie... »

« ... Je Isarn de Capella chevalier, tiens en fief franc « mansum et turrim que habeo in parrochia Sancte-Lucie, in pertinenciis cast(rum) de Cordua... » (les mas et la tour que j'ai dans la paroisse de Sainte Lucie, dans les appartenances du château de Cordes).

La toute dernière mention revêt une importance majeure.

Premièrement, elle confirme la validité de notre distinction entre des mas, soit un habitat dispersé et une tour, les uns et l'autre dans une même paroisse, le terme de *villa*, pour village, employé par l'enquête pour d'autres terroirs, n'étant pas usité ici.

Deuxièmement, le texte atteste la présence de la tour, château ou simple maison forte dès le XIIIème siècle, soit bien avant la Guerre de cent ans, qu'il s'agisse du bâtiment acensé comme on le verra par Augier Roch au XVe ou de ceux qui auraient pu le précéder, remaniés ou non.

S'agissant des redevances des communautés, énumérées ensuite par le document, aucune ne concerne explicitement Sainte-Luce. Seules sont mentionnées celles perçues par le chevalier Roca, au-delà du Cérou par rapport à Corrompis, aujourd'hui Les Cabannes. Le nom de Roca aurait pu faire songer au seigneur Roch du XVème, mais on attribuerait plutôt à ce dernier un nominatif latin en *Rochus*.

La paroisse de Sainte-Luce en français, Sancta Lucia en latin et en occitan, est également attestée par un autre texte du XIIIe siècle.

Un acte de 1288 expose le délaissement fait par Raymond de Saint-Amans, *domicellus*, damoiseau ou jeune seigneur, à Bernard de Castanet, évêque d'Albi, des dîmes et autres

---

<sup>18</sup> Nous citons littéralement Edmond Cabié, tant en latin qu'en français.

revenus qu'il percevait dans la paroisse de Sainte-Lucie<sup>19</sup>. Ce texte latin, qui insiste sur la libre volonté du donateur, ne donne malheureusement pas d'éléments d'intérêt local. Il n'est pas douteux qu'il s'agit bien de Sainte-Lucie près de Cordes. Les représentants de la famille de Saint-Amans sont mentionnés dans l'enquête de 1261 et dans le Liber reddituum. L'ensemble de ces textes permet de reconstituer la succession des seigneurs de Saint-Amans : Guillaume (1261), Bernard (1272), Raymond (1288). Leur nom évoquerait l'ancienne appellation du site actuel de La Guépie, face à Saint-Martin<sup>20</sup>.

Il apparaît ainsi, dans les années 1260-1270, quatre seigneurs sur le site, les frères Granoliet (Granojous), Isarn<sup>21</sup>, Capella et Saint-Amans (id. 21), feudataires des habitats notamment, mas et tour, des sites de cause, ou bien bénéficiaires des dîmes de la paroisse, dont l'église se situe dans la combe, près du domaine de Cantarane au caractère aristocratique durable, jusqu'à sa possession par Jean de Monestier au compoix de 1606. Notons que la multiplicité des seigneuries pourra s'observer sur le territoire jusqu'à la fin de l'Ancien régime, tout comme la date de paiement des redevances fixée à la Saint Julien du mois d'août, depuis 1260 au moins. Une permanence remarquable.

Avant la réforme grégorienne cependant, le cas de seigneurs percevant la dîme n'était pas exceptionnel, pour les fondateurs d'une paroisse, lorsqu'ils avaient fait édifier une église à leurs frais, sur leurs terres et, le plus souvent, qu'ils en nommaient le desservant.

Au XIIIe siècle, la récupération des dîmes sur les petits nobles, a fait l'objet d'une politique systématique des évêques d'Albi, contemporaine de la construction du palais de la Berbie, puis de la cathédrale Sainte-Cécile et de l'extirpation de l'hérésie cathare<sup>22</sup>.

La paroisse englobe durablement deux habitats, La Capelle et La Vedilharia, aujourd'hui La Védillerie, chacun sur une avancée du causse vers Cordes et la vallée du Cérou. Dans un texte unique figure la mention « paroisse de La Vedilharia ». Ainsi, dans l'esprit du rédacteur tout du moins, ce site primerait, par importance ou ancienneté, malgré la présence de la tour à La Capelle.

---

<sup>19</sup> BN, Fonds Doat n° 408, f° 286.

<sup>20</sup> Cf. Carte de Cassini, toponyme Saint-Amans de La Guépie

<sup>21</sup> Les Isarn et les Saint-Amans appartiendraient peut-être à une même lignée. On trouve des Isarn de Saint-Amans seigneurs de Mailhoc au XVIIe siècle, *Les Tarnais, dictionnaire biographique*, M. Greslé-Bouignol dir., FSIT, Albi, 1996.

<sup>22</sup> *Histoire d'Albi*, sous la direction de Jean-Louis Biget, Privat, Toulouse, 2000.

## 2 / L'organisation ultérieure du territoire

Le micro-territoire étudié ici illustre la diversité et l'évolution de l'espace forain du consulat, ou *honneur*, de Cordes. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle inclus, La Capelle Sainte-Luce paraît relever de Mouzieys selon les actes de la pratique. Devenu Mouzieys-Panens aujourd'hui, ce site d'un castrum antérieur à la fondation de Cordes, fût l'un des huit villages « de guet et de garde » ou *juratifs* initiaux. Elodie Cassan en a décrit la fortification villageoise assise sur les vestiges du château antérieur.

La formule même de village « de guet et de garde » est généralement considérée comme faisant référence au service dû par les habitants aux remparts mêmes de Cordes. Mais peut-être faut-il la mettre en relation fonctionnelle à une certaine militarisation du territoire que nous évoquerons plus loin. La Treyne, communauté voisine dispersée et non protégée, possède des jurats au moins dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>, mais sans mention de cette qualité militaire, dont l'attribution ne serait pas automatique.

Bournazel et La Capelle Sainte-Luce n'étaient que des paroisses gérées directement par les consuls de Cordes, jusqu'à leur érection en *juratifs* ou *jurades* en 1601, à l'issue d'une revendication collective des villages du consulat. Ce mouvement contestait notamment des choix budgétaires à finalité excessivement urbaine et réclamait la confection de *compoix* propres<sup>24</sup>. Il traduit l'apparition d'une sensibilité communautaire, au sens institutionnel, mais il en relativise aussi les possibilités d'expression autonome pour la période antérieure, dans les initiatives défensives par exemple.

La Capelle se présente comme un habitat groupé. Un seul mas séparé, Perges ou Perches, n'est pas documenté semble-t-il avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

La Védilharié, au contraire, n'est constituée que de mas ou masages dispersés : La Boissière, Le Colombier, Francou, et Bado. Deux autres petits masages, La Baravié, limitrophe de Bleys, et Cantarane dont son moulin, proche des Cabannes, deux sites de vallée, semblent avoir connu des fluctuations de rattachement.

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, Sainte-Luce est qualifiée de paroisse sans aucune équivoque. Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, elle ne sera qu'une annexe de Saint-Antoine de Corrompis aux Cabannes.

---

<sup>23</sup> ADT BB 90 et 90 bis.

<sup>24</sup> Portal Charles, 1984, *ibid.*

L'église et son cimetière attenant occupent une position médiane dans une combe séparant les deux ensembles. A noter là, l'étrange toponymie du ruisseau dit de Sainte-Gemme dans quelques écrits du XVII<sup>e</sup> siècle, archaïsme perpétuant peut-être une première dédicace de l'église ou une ancienne seigneurie.



*Fig. 5 : Dans la combe, l'église de Sainte-Lucie et le cimetière, longé par le chemin, plus à droite.*

Lorsque La Capelle Sainte-Luce sera constituée en jurade en 1601, c'est à l'évidence la paroisse qui formera la nouvelle entité *in fine*, alors que La Capelle et La Védillerie étaient mentionnées séparément en cours de procédure préliminaire. Du reste le terme de paroisse qualifiait les entités foraines administrées directement par les consuls de Cordes avant 1601.

Sachant que La Capelle avait précédemment relevé de Mouzieys, il n'est pas impossible que la constitution du fort collectif ait contribué au détachement, fût-ce indirectement par augmentation de l'habitat dans la paroisse, tout en conservant peut-être la culture « de guet et de garde ».

D'un point de vue géographique, plusieurs éléments caractérisent le territoire paroissial :

Il s'insère dans un tissu d'habitats très rapprochés, Labarthe et Bleys, La Treyne, La Védilharié, La Capelle, Mouzieys, et Bournazel. La proximité de Mouzieys et La Capelle est particulièrement notable, en terrain plat et découvert (Cf. Fig. 4).



Deux habitats du causse, La Védilharié et La Treyne, n'auraient connu aucune forme de fortification attestée. Il est remarquable que ce fait ait pour corollaire la présence sur place de *cluzels*, ou abris souterrains. Un, voire deux, se trouvent sur des propriétés privées à La Védilharié. Celui de La Treyne est indiqué en 1496<sup>25</sup>, en haut de la combe de La Caux ou Ampouls, près des Quatre chemins. Ce dernier n'est plus visible aujourd'hui semble-t-il, mais il pourrait s'agir de la même cavité que la mine de gypse dont l'effondrement causa la mort de trois ouvriers au XVIIIème siècle<sup>26</sup>. Les *cluzels* auraient pu constituer la forme la plus sommaire et primitive des réduits, tout du moins pour les mas les plus proches. Il faut noter cependant à La Védilharié, la puissance des bâtiments les plus anciens toujours visibles du mas del Colombié, et de petits logements agrégés au mas de La Boissière décrits au compoix de 1606.

Le site des Quatre chemins est le point le plus étroit de ce petit causse entre la combe de Sainte-Luce et celle d'Ampouls ou la Caux. Le chemin qui l'emprunte, dit chemin de Marnaves à Cordes a été très fréquenté jusqu'au milieu du XXe siècle. Constituant un raccourci vers le nord en évitant la courbe du Cérou déportée vers l'ouest, il servait notamment à conduire aux marchés les animaux sur pied (Cf. fig. 6).

---

<sup>25</sup> Minutes Guillaume Roques, ADT 81, 3 E 1 9330, Achat d'une terre par Raymond La Gante, 2 novembre 1496.

<sup>26</sup> Antoine de Gensanne, *Histoire naturelle de la province de Languedoc*, Tome V, *Diocèse d'Albi*, Pézenas et Montpellier, 1775-1778,



*Fig.6 : La combe d'Ampoulz ou de La Caux vers le nord. A gauche sous les arbres, le chemin de Marnaves ou Milhars à Cordes. Dans le lointain, les gorges de l'Aveyron.*

Une autre remarque paraît s'imposer sur ce chemin : la combe de La Caux qu'il emprunte a manifestement inspiré le tracé des limites du territoire jusqu'à former une excroissance significative vers le nord. La commune de La Capelle Sainte-Luce, en vigueur de 1792 à 1840, l'a très probablement héritée de la *jurade* en 1601, et ce tracé constitue pour partie la limite de la commune des Cabannes aujourd'hui. En toute hypothèse, cet aspect tend à souligner, à tout le moins, l'intérêt de cet itinéraire pour la communauté d'habitants, voire, conjecture plus hypothétique, sa responsabilité de guet à l'échelle consulaire (Cf. fig. 7).

Descendant des Quatre chemins vers Cordes, la voie passe sous La Capelle. Dès lors l'itinéraire est grossièrement rectiligne vers Les Cabannes. L'identification par Gabriel Fournier des chemins comme un facteur de vulnérabilité et, partant de fortification, peut expliquer la nécessité de protéger La Capelle et de ne conférer aucune fonction de réduit au sanctuaire de Sainte-Lucie, au demeurant isolé, encaissé au creux de la combe et de dimensions réduites. Cela conduit à écarter la qualification de « réduit ecclésial » à propos du site de La Capelle.

En se gardant de sur-interpréter le trait, d'ailleurs largement anachronique, force est de constater les indices persistants d'une militarisation du territoire cordais. Les habitants du Consulat ont détenu des armes jusqu'en 1686, date à laquelle les habitants de La Capelle par exemple ont dû remettre leurs six fusils, deux pistolets, hallebardes et vieilles épées<sup>27</sup>.

## **C / Le contexte événementiel**

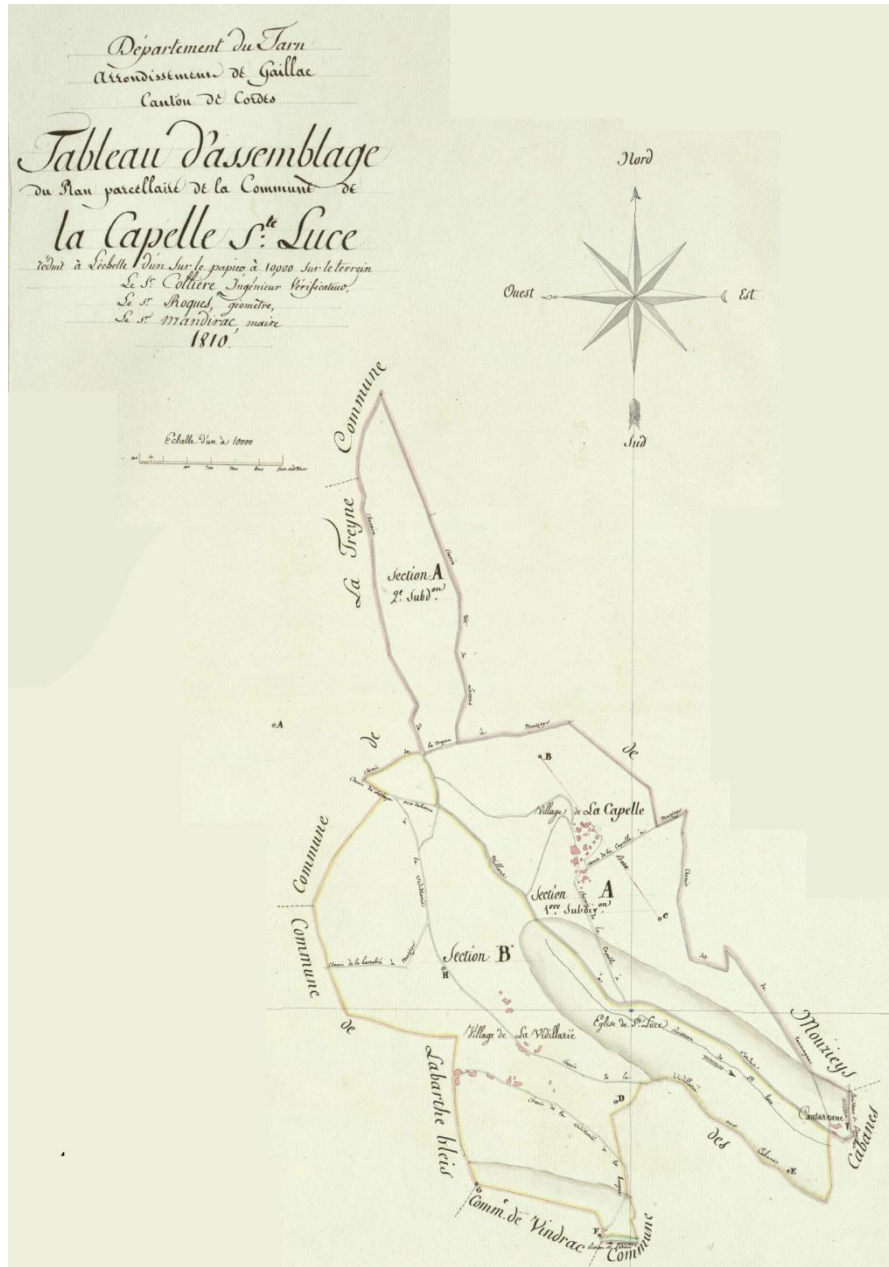
L'historiographie a suffisamment exposé la succession des événements locaux de la guerre de Cent ans pour ne pas en réitérer l'évocation complète ici. Nous retiendrons cependant les points suivants.

Cordes a été prise plusieurs fois avec les implications probables pour le territoire consulaire, ses habitants, ses défenseurs, forains inclus. Mouzieys, dont le *barry*, ou faubourg, n'est qu'à 1 km de La Capelle Sainte-Luce, a été rançonné par les Anglais de Figeac sous la menace d'incendie des récoltes. A 4 km, dans la vallée du Cérou, sur l'axe principal de pénétration dans le Consulat par l'ouest, l'église de Vindrac a été détruite au XIVE siècle, selon des

---

<sup>27</sup> ADT, EE 26.

fouilles qui ont mis en évidence l'incendie et la présence de grains<sup>28</sup>, probablement stockés dans le sanctuaire avec l'espoir démenti d'une protection des lieux consacrés.



**Fig.7 : L'ancienne commune de La Capelle Sainte-Luce. Plan d'assemblage du cadastre napoléonien de 1810.**

<sup>28</sup> Guyon J., Vidal M., Les cimetières du Haut-Moyen âge en Languedoc, Sylvie Duchesne et Eric Crubézy dir. Presses universitaires de Perpignan, 2015, pp.62-97.

On ne sait si La Capelle a subi des attaques elle-même, on comprendra cependant que, pour les habitants, les menaces sur les personnes et les biens n'a pas relevé d'une panique irraisonnée, mais des souvenirs durables d'un vécu direct ou de témoignages proches, de nature à motiver l'effort de protection. La densité des forts d'un arc nord-ouest du Consulat de Cordes en atteste. Dans ce secteur du territoire, une dynamique collective prégnante a pu interagir entre les communautés jusqu'à déterminer des plus modestes.

Les méfaits des routiers et des brigands ont prolongé l'insécurité après la fin de la guerre, jusque dans les années 1480.

La peste réapparaît en 1501, les Cordais fuient la ville en 1507. En 1523 un habitant de La Capelle se pensant atteint, dicte son testament.

Les Guerres de religions éclatent localement dès 1562, à l'unisson des événements affectant les autres provinces. Les hostilités s'intensifient durant les années 1570-1590. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle inclus, les consuls de Cordes font démanteler des fortifications susceptibles d'offrir un refuge aux religionnaires, comme à La Capelle-Ségalar. Mais La Capelle Sainte-Luce n'est jamais mentionnée à ce titre.

Le retour de la peste se conjugue parfois au fléau de la guerre, en particulier en 1586 et en 1587, l'année la plus catastrophique lors de laquelle la mortalité a affecté la tenue des archives, puis en 1594.

Cet exposé des éléments de contexte n'est pas superflu. Il montre qu'en raison de son étendue le consulat de Cordes pouvait difficilement circoncrire la vision stratégique à la défense de la place castrale. Il révèle qu'une forme de point fort d'origine seigneuriale existait à La Capelle Sainte-Luce avant la Guerre de cent ans, comme il en existait d'autres sur le territoire consulaire. Les consuls contemporains de la guerre ne pouvaient ni les ignorer ni en mépriser les opportunités. Tout cela conduit à ne pas exagérer le poids du débat stratégique sur la dispersion des défenses, mis en lumière par l'historiographie, a fortiori pour les plus tardivement organisées.

## III Les observations

### A / Les observations sur les textes

Le silence ou les lacunes des sources contemporaines sur la construction des forts, communément relevé par Cédric Trouche-Marty sur une majorité de sites, confère tout son poids à la documentation disponible pour les siècles suivants.

#### 1 / Le hameau au XVIe siècle

##### a / Les compoix

Le compoix de 1606<sup>29</sup>, rédigé en français, a une importance politique significative en cela qu'il correspond à l'accession de La Capelle au rang de jurade, ou de juratif, au sein de la communauté cordaise en 1601. Parmi les items du texte on peut relever des indications d'une forte concentration de l'habitat et la présence « d'un chay faisant muraille »<sup>30</sup>, autant d'indices à l'origine de notre démarche régressive sur les sources documentaires.

Le compoix de 1545<sup>31</sup>, rédigé en occitan, présente pour nous un intérêt bien supérieur par une description assez précise de certains bâtiments, de leur occupation, voire de l'espace villageois. Le contenu de ce texte majeur mérite d'être largement cité, avant son analyse :

Compoix de Cordes de 1545 (extraits)  
069 EDT CC 6 (volume 4)

« Anthony La Guanta te(n) ung hostel que demora...  
Itel plus cambra<sup>32</sup> conf (rontant) Pierre Boissiera...

Ramon La Guanta te(n) ung houstal que demora...  
Item plus te(n) ung colombier mayso et fenial conf...et am(b) los patus compres lo  
dressado...

Bernat La Guanta de La Capella... te(n) ung houstal que demora...

<sup>29</sup> En ligne sur le site des Archives départementales du Tarn.

<sup>30</sup> ADT, 069 EDT CC 19-09 f° 7, item de Danise Vidilhere de La Védilharié.

<sup>31</sup> En ligne sur le site des Archives départementales du Tarn.

<sup>32</sup> D'abord noté « colombier dans la terre... » puis raturé. La localisation de la chambre dans la tour n'est pas précisée mais elle évidente par les confronts des autres.

Item plus te(n) una cambra à la carta estatgia confrontant am Bernat Boissiera filh de Arnaut,

Frances Boissiera de La Capella te(n) ung houstal que demora...

Item plus te(n) una cambra à la terssa estatgia de la tour conf am Guillem Boissiera,

Item plus te(n) la mytat de ung sotol et celhié de la tour conf Peire Boissiera,

Guillem Boissiera de la Capella...te(n) ung houstal que demora...

Item plus te(n) una cambra à la terssa estatgia de la tour conf Frances Boissiera

Item plus ung estable fenialh et cabana compres... dessus l'estable la sot... dessus la crox ,

Bernat Boissiera filh de Arnaut de La Capella te ung houstal...

Item plus te(n) una cambra à la quarta estatgia de la tour conf am Bernat Guauta...

Plus te(n) cinq cabanas estables fenialhs al solh...,

Peire Boissiera de La Capella te(n) ung houstal que demora...

Item plus te(n) una cambra al plus aut...

de la tour conf am Anthony La Guanta ,

Item plus te(n) la cinquena cambra et estatgia de la tour

Item plus te(n) la mitat del sotol et celhie de la tour conf am Frances Boissiera

Item plus te(n) ung colombier fenialh estable mayso cabana et sot al solh...:

Johan Boissiere clerc de La Capella te (n) ung houstal...

Item plus te(n) una cambra à la seguonda estatgia de la tour conf Bernat Boissiera

Item plus te(n) ung houstal et estable al solh

Item plus te(n) sa part de ung houstal à la ...,

Bernat Boissiera vielh te ung houstal que demora...

Item plus te(n) una cambra à la seguonda estatgia de la tour conf am lous heretiers de Jo(han) Boissiera ,

Item plus te(n) ung tinelh cabana fenialh estable compres soutz al solh ,

Lous heretiers de Johan Boissiera de La Capella tene(nt) ung hostal que demora...

Item plus ung tenelh cabana fenialh... dessouts al solh...

Item plus te(nent) estable ald loc...

Item plus te(nent) ung moly et mayso a Cantarana...,

Lous heretiers de Ramon Boissiera de La Capella tene(nt) ung hostal... conf ... et am lo mur... ».

En outre, quatre « propriétaires<sup>33</sup> », ou plutôt bien-tenants, dont deux successions non réglées, ne comptent que des terres et pas d'habitation.

Ce document apporte notamment des éléments sur les points suivants:

a-1 / Le recensement des propriétés du hameau, parmi lesquelles se relèvent :

- 2 patronymes seulement, Boissière et La Guante. Il semble, dans un premier temps, figurer des habitants du nom de « Boissa ». Il apparaît ensuite qu'il s'agit d'une abréviation occasionnelle de « Boissiera » ;
- 15 propriétés ou héritages au total ;
- 8 propriétés dans la tour ;
- 7 propriétés ou héritages qui ne comprennent rien dans la tour ;
- 15 maisons dans le hameau dont 3 sur le sol, 2 dites « mayso », les 13 autres maisons étant dites « hostel » ;
- 1 maison hors du hameau dite « mayso » à l'écart de Cantarane.

Le mot occitan « *maison* » (pron. maïzou), « *mayso* » dans le document, distingue souvent une demeure remarquable, telle une maison de maître<sup>34</sup>. Sa mention ici parmi des cabanes, colombiers, fenils etc, interroge cependant quant à cette acception.

a-2 / L'organisation de la tour proprement dite, par étage, qui peut être représentée par le schéma suivant :

Occupation des étages<sup>35</sup> de la "tour"

Peire Boissiera	Anthony Guanta	4ème
Bernat La Guanta	Barnat Boissiera	3ème
Frances Bossiera	Guilhem Boissiera	2ème
Bernat Boissiera vielh	Héritiers de Johan Boissiera cleric	1er
Peire Boissiera	Frances Boissiera	R. de chaussée (celliers)

<sup>33</sup> Les termes « propriété » et « propriétaire », anachroniques dans un contexte féodal, sont employés ici par commodité.

<sup>34</sup> Le *Dictionnaire Occitan français*, Louis Alibert, IEO, Toulouse, 1993, donne même les sens de : domaine, château etc.

<sup>35</sup> Au sens actuel. Le compoix compte le rez de chaussée comme premier étage.



Une parcelle est indiquée comme proche du *castel*, seule occurrence d'emploi du terme pour désigner la tour.

a-3 / Le *solh*, sol, aire ou patus, et les multiples constructions qui l'occupent, parmi lesquelles on compte des cabanes ou *piesses de cabanes*, des étables, des *fenhals*, ou fenils, une *sot*, ou loge à cochons, un *fornal* ou fournil. Beaucoup de ces édifices paraissent contigus. Outre les *maysos* susmentionnées, on trouve aussi sur le sol une croix, un *dressado*, comprendre *dreçador*<sup>36</sup> ou dressoir, peut-être destiné à tendre le chanvre, et des *qualmarias*, probablement pour *calmarias*, dont nous ne savons proposer une traduction<sup>37</sup>. Les cabanes, ou autres constructions légères du *patus*, ne font l'objet au compoix que d'un seul item par propriétaire quel que soit le nombre dévolu qui peut atteindre six unités. Cette densité de constructions modestes sur le *sol* rappelle la description par Gabriel Fournier des *chabanes* de villageois édifiées par exemple dans l'ancienne basse-cour du fort de Mezel à Mur-sur-Allier.

a-4 / Le reste du hameau, ses maisons distinctes de la tour et leurs habitants. Les confronts de ces maisons sont indiqués, mais non orientés, empêchant tout essai de représentation graphique et même tout repère sûr, les confronts de la tour elle-même n'étant pas indiqués. En outre, les bâtiments sont mentionnés comme confrontant untel et non précisément un bâtiment, ce qui ne révèle pas une compacité générale dont la preuve n'est pas assurée. Nous tenterons cependant de revenir ultérieurement sur l'organisation spatiale du hameau.

a-5 / L'indication d'un « mur », en français dans ce texte en occitan, au lieu de *paret*, mais par une seule occurrence et sans plus de précision.

Le second document important, le compoix de 1606, composé 61 ans après le précédent, soit à deux générations de distance, n'apporte pas de précisions majeures sur les bâtiments malgré une plus grande diversité des patronymes, qui atteste un renouvellement partiel de la population. On trouve néanmoins parmi les items du document, outre les « chay(s) faisant muraille »<sup>38</sup> déjà mentionnés, dans lesquels on reconnaît les réz de chaussée des bâtiments fortifiés, « une chambre sur la passade »<sup>39</sup> (Fig. 8.) soit une circulation sous un logement.

---

<sup>36</sup> Dictionnaire Alibert.

<sup>37</sup> Le terme de *calm*, très fréquent dans la toponymie locale, désigne une lande de cause.

<sup>38</sup> ADT, 069 EDT CC 19-09

<sup>39</sup> ADT, 069 EDT CC 19-10



*Fig. 8 Une passade aujourd'hui à Cordes-sur-ciel*

Les termes de « tour » ou de « castel » ont disparu, il n'est fait aucune mention d'élément défensif, sauf de la « muraille ».

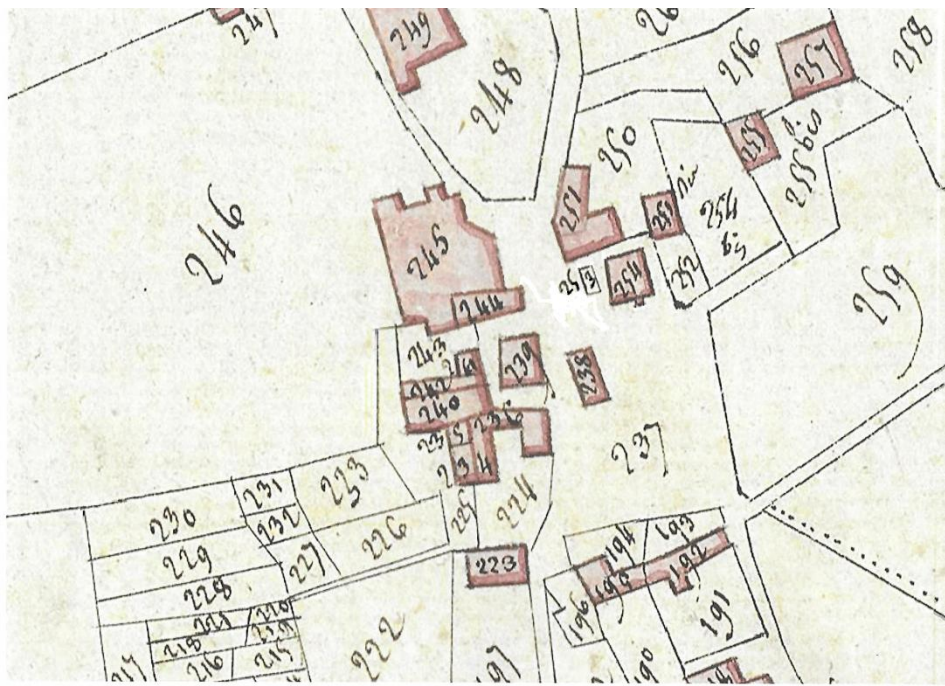
Dans ce contexte d'apparent développement de l'habitat, on note la pérennité du schéma architectural précédent, même au-delà de la tour, pour ce qui concerne la présence de chais au rez-de-chaussée, il est même dit d'un fenil qu'il « souloit estre un tinel », et de chambres souvent uniques par propriétaire. La perpétuation apparaît donc d'un système de propriétés par niveau, voire de son extension par division des pièces, qui pourrait être considéré comme singulier dans un habitat rural.

Le *sol* demeure avec ses constructions, étables, fenils, etc. Il est même précisé pour deux cabanes qu'elles sont couvertes de paille. Il y est fait mention de *claux* ou clos, attestant des divisions, des *bouygues* ou friches. Le four lui-même est indiqué comme propriété d'un habitant. On perçoit clairement une distinction entre la légèreté de ces constructions et les bâtiments plus élevés et solides. Rappelons que tout cet espace deviendra *patus* collectif au cadastre napoléonien. Mais en 1606, il est fait parfois mention de *patus* dans le sol, ce qui

pourrait indiquer un indivis réel inférieur à ce qu'il deviendra plus tard et expliquerait les différences de niveaux que l'on peut toujours y observer. En tout état de cause les termes de « patus » et de « sol », initialement employés pour « parc » et « aire » tendent à perdre leur précision pour devenir interchangeables. Enfin, pour deux items, le mot de « place » est employé à propos du *sol*. Tout cela, notamment la juxtaposition d'espaces indivis et d'autres privatifs ou appropriés, de locaux fonctionnels et de terrains plus vagues, donne l'impression dès cette époque d'une perte de cohérence.

La *passade* et la présence de chambres au dessus d'une « rue publique » sont l'indication d'un ensemble bâti continu, d'une étendue et d'une forme qui dépassent le seul alignement nord-sud des ruines visibles, à l'ouest du hameau.

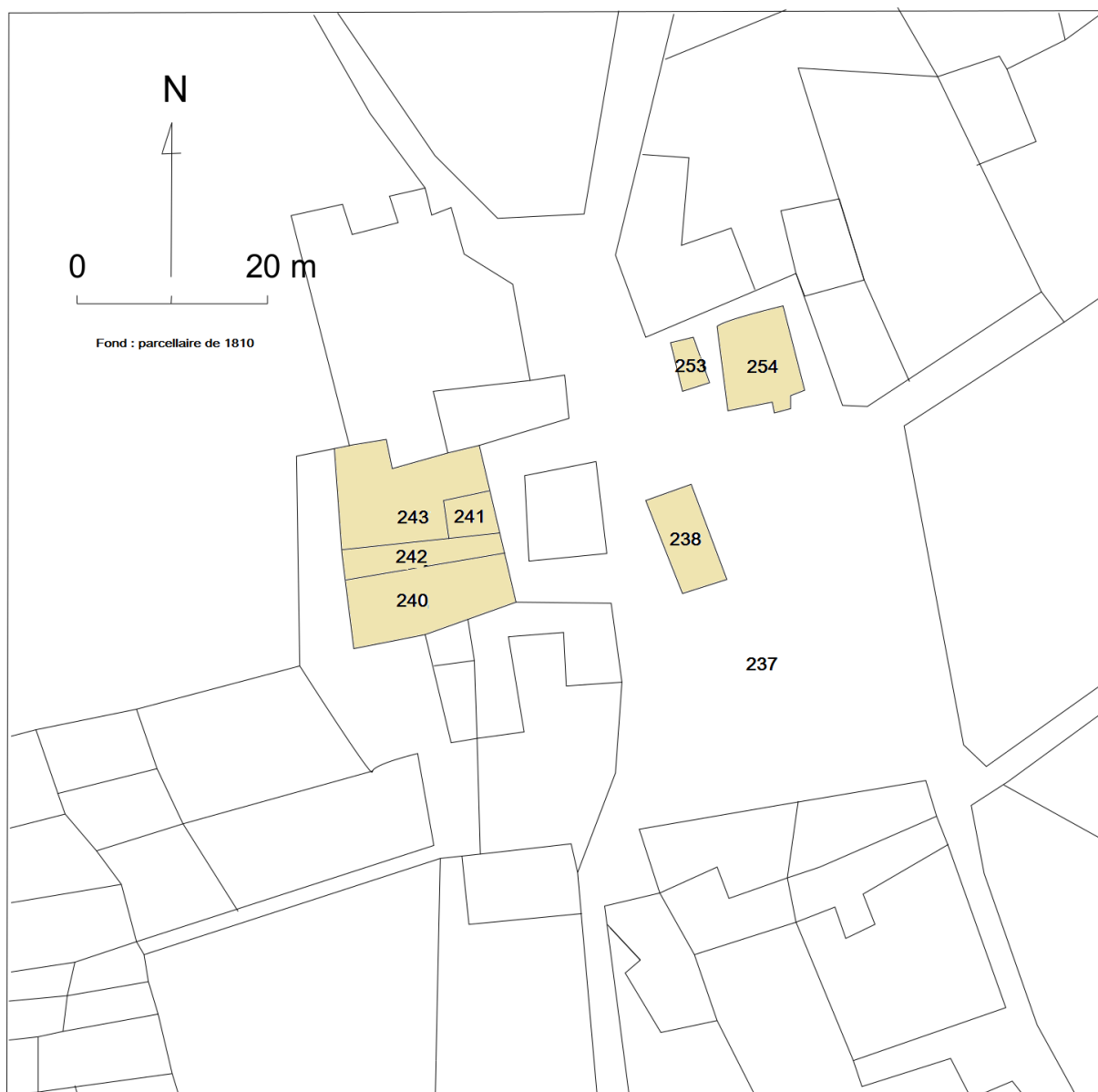
b / Le cadastre dit napoléonien, de la commune de La Capelle Sainte-Luce, réalisé en 1810<sup>40</sup>.



**Fig. 9 : Le cadastre de 1810 dit napoléonien<sup>41</sup>.**

<sup>40</sup> Disponible en ligne sur le site des Archives départementales du Tarn.

<sup>41</sup> Le lavis rose indique les bâtiments couverts, les ruines ne sont pas distinguées des parcelles nues.



***Fig. 10 : Quelques sites remarquables du cadastre napoléonien.***

*(NB : Le cadastre actuel (2020) est reproduit en annexe III, p. 87.)*

Ce document présente (Fig. 10) :

(Les numéros de parcelle du cadastre napoléonien ont été conservés ci-après pour ne pas créer une nouvelle numérotation.)

1 - L'ensemble qui peut avoir constitué la tour, constitué par les parcelles 240 à 243, dont certains bâtiments sont déjà dépourvus de toiture en 1810 ;

2 - Le *sol* ou *patus*, 237 qui s'inscrit dans un périmètre rectangulaire régulier<sup>42</sup> rappelant les observations des chercheurs sur de nombreux autres sites, dimensions comprises ;

Sur ce dernier espace :

La maison 254 sur le *sol*, aujourd'hui ruinée mais toujours cadastrée, pourrait avoir été l'une des *maysos* mentionnées parmi les cabanes en 1545 ;

La parcelle 253 sur le *sol*, indiquée « *patus* » sur la matrice napoléonienne a disparu du cadastre actuel. Elle pourrait avoir été aussi l'une des cabanes de 1545 ;

Le four 238. Son emprise importante permet de comprendre le terme *fournil*, soit fournil, alors que la parcelle au cadastre actuel suggère plutôt un four proprement dit, qui n'est plus matériellement visible aujourd'hui ;

3 - Au sud-ouest de la tour, les jardins, certains en terrasse, autour de la source, dont le damier peut faire songer à une répartition organisée.

Il faut préciser que le cadastre napoléonien présente au nord du hameau un « quartier » de petites parcelles modérément excentrées, jardins principalement et quelques petits bâtiments, remplacés de nos jours par un corps de ferme, et dont on aurait pu se demander s'il ne s'agissait pas de l'emplacement du *sol* et de ses cabanes mentionnés par le compoix. Cette hypothèse doit être écartée, au motif que le compoix situe sur le *sol* une croix et un four comme il a été dit, éléments de centralité qui militeraient déjà pour le site de l'est de la tour, si la localisation du four n'était pas précisée et si les habitants d'aujourd'hui eux-mêmes ne situaient pas toujours le *sol* au centre du hameau, en référence à la pratique de leur aînés<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> Guy Bessac indique que ses deux grands pères employaient indistinctement *sol* et *patus* pour cet espace, entretien de 2017.

<sup>43</sup> Cf. note 18.

## c / Les actes notariés

Les reconnaissances féodales de 1557, de 1571 et les testaments de membres de la famille Boissière<sup>44</sup> datés de 1540, tous actes sur lesquels nous reviendrons, font explicitement mention de la tour. D'autres actes y font aussi référence, mais, au-delà du bâtiment précédemment décrit, pour l'ensemble du hameau, ainsi que l'atteste l'expression employée « lo mas sive tor de La Capella »<sup>45</sup>. Relevons aussi que les divers habitants nommés Boissière, qui ne demeurent pas dans le bâtiment lui-même, sont fréquemment dits « habitant la tour », donc ici le hameau. Nous pouvons en déduire que tout l'habitat était, soit associé à l'image du fort, soit totalement fortifié, ceint d'un mur par exemple, soit totalement aggloméré.

Toute aussi remarquable que cette toponymie temporairement globalisante est la disparition définitive du mot de « tour » des usages, dès la fin du XVIIe siècle, qui suggérerait que le caractère défensif ne s'impose plus désormais à l'esprit des habitants, alors même que cet abandon au profit du vocable simplifié de La Capelle Sainte-Luce, génère, jusqu'à nos jours inclusivement, l'équivoque avec le site proche de l'église. Il est surprenant également que la fortification soit ainsi ignorée pendant les guerres de religion, malgré leurs événements locaux comme il a été dit, à la différence des observations formulées par d'autres travaux, par exemple ceux de Samuel Montagne pour le Lautrécois<sup>46</sup>.

## 2 / L'acensement ou inféodation

La censive, ou, selon l'expression durable, le fief, de La Capelle a perduré jusqu'à la fin de l'Ancien régime. Son inclusion dans la seigneurie de la famille de Clary<sup>47</sup> et les terriers correspondants, parachevés par le feudiste Malgouyre au XVIIIe siècle, se sont traduites par une tenue minutieuse des textes de reconnaissance des droits seigneuriaux par les tenanciers, et au rappel scrupuleux des textes précédents dûment référencés.

---

<sup>44</sup> Cette orthographe a été retenue ici pour la simplification des diverses variantes, dont le fréquent « Boyssieyra », ou « Boyssieyre », probablement prononcé « Bouissière », et quelques abréviations en « Boyss-ra » ou Boyss-a »..

<sup>45</sup> ADT Minutes Poussard 6 E 8 224.

<sup>46</sup> MONTAGNE Samuel, Les fortifications villageoises du Lautrécois, XIVe-XVIIe siècles, Groupe de recherches archéologiques et historiques du Lautrécois, 2018. Lautrec (Tarn).

<sup>47</sup> Illustrée notamment par François de Clary, Premier président du Parlement de Toulouse (1550 -1627).

Cette rigueur a permis de retrouver les reconnaissances de 1557<sup>48</sup> en faveur de Johan de Berbiguier et de 1571<sup>49</sup> en faveur d'Arnaud de Clary. Ces dernières énumèrent précisément les actes antérieurs :

du 1<sup>er</sup> février 1457 en faveur d'Augier Roch, par le notaire Landés ;

du 2 février 1463 en faveur du même, également par le notaire Landés ;

du 22 janvier 1476 en faveur du même, par le notaire de Pleux.

Malheureusement, malgré cette précision des références, les actes n'ont pu être retrouvés aux minutes notariales. Il manque les années 1457 et 1463 aux minutes Landés très dégradées<sup>50</sup>. Il manque presque toute la fin du XVe siècle aux minutes de Pleux<sup>51</sup>, dont l'année 1476.

En revanche, les reconnaissances de 1557 et de 1571, consultées, présentent l'intérêt d'apporter des informations non négligeables.

La censive de La Capelle se distingue par sa globalité, pour l'ensemble du hameau et des terres qui en dépendent, à la différence des autres fiefs de la proximité immédiate, comme ceux des mas de La Védilharié où l'on trouve une multitude de micro-seigneuries qui ne recouvrent parfois qu'une parcelle voire un simple jardin.

En outre, la censive de La Capelle se caractérise aussi par la solidarité des tenanciers ou *fivatiers*, puisque le cens, ou *cès*, n'est exprimé que collectivement sans mention de sa répartition au niveau de chaque bien tenant. Cela implique nécessairement une gestion concertée de l'estimation et de la collecte des contributions, alors même qu'il n'apparaît pas de distinction dans le dispositif entre les propriétaires de la tour, au sens architectural, et les propriétaires de constructions distinctes ou plus modestes.

Avant de passer aux Berbiguier par dot ou héritage en 1557, puis aux Clary par acquisition, le fief a appartenu successivement à deux Augier Roch, Auger en français, père et fils. La reconnaissance de 1457, reçue par le père, est la plus ancienne dans l'énumération précitée des actes. Eu égard à la collation minutieuse des preuves d'ancienneté, on peut supposer que ce document était le tout premier, et qu'il correspondait à l'acensement initial. On notera la compatibilité de cette date avec la période de 1445 à 1460, indiquée par Jean Lartigaut,

---

<sup>48</sup> ADT Minutes Poussard 6 E 8 224

<sup>49</sup> ADT Minutes Delacalm 3 E 55 218

<sup>50</sup> ADT Minutes Landés 6 E 8 109

<sup>51</sup> ADT Minutes de Pleux, 6 E 8 133

comme celle durant laquelle il a relevé les cas d'acensements collectifs en Quercy, soit, rappelons le, dans un immédiat après-guerre bien peu pacifié.

Selon cette hypothèse, Augier Roch père aurait été l'artisan, à son initiative ou par acceptation, du « montage » de La Capelle, que cela ait concerné le seul fort ou repaire, ou déjà son extension future.

Enfin une autre remarque de moindre importance singularise la censive de La Capelle. En 1519 et 1520, l'un des seigneurs Augier Roch, fait renouveler tous les textes de reconnaissance de ses petits fiefs de La Védilharié par le notaire Johan Bayle de Cordes<sup>52</sup>. Or nous avons vu que l'historique de la censive de La Capelle ne fait état d'aucun acte de cette période, comme si ce fief relevait d'un cas particulier.

Peu d'informations ont été retrouvées sur la famille Roch. Nous savons seulement qu'un Aphrodise Roch a été juge d'Albigeois en 1470<sup>53</sup>, qualité dite également *superbaiulus*, soit supérieur du bayle, qui lui-même « créait » les consuls de Cordes. Un dernier Augier Roch, domicilié à Cordes, figure au compoix de 1519-1539<sup>54</sup> dans lequel il est expressément reconnu comme noble. Malheureusement pour nous, ce document mentionne lapidairement un allivrement global sans précision de ses biens, ni modification ultérieure. Johanna Roch, fille de l'un des Augier, a épousé Anthony de Berbiguier, également noble<sup>55</sup>, habitant de Cordes, apparenté aux Arpajon. Leur fils Jean, docteur en droit, conseiller en Parlement, a épousé une demoiselle de La Prune en 1557<sup>56</sup>. Le contrat de ce mariage indique que le fief de La Capelle lui est venu de sa mère Johanna Roch, par dot ou héritage de l'un des Augier.

### 3 / La succession des biens-tenants :

Le compoix de Cordes pour 1519-1539, probablement fragmentaire, ne mentionne pas le site de La Capelle.

La reconnaissance de 1557 citant celle de 1457, ne mentionne qu'un Johan Boissière comme seul cité parmi les « reconnaissants ».

---

<sup>52</sup> Textes cités par les reconnaissances ultérieures aux minutes Delacalm. Mais les minutes Bayle n'ont pas été conservées aux ADT au-delà de 1517.

<sup>53</sup> Portal Charles, 1984, *ibid*, p. 407, renvoie à BB 90 bis des ADT.

<sup>54</sup> ADT, CC 2, 005.

<sup>55</sup> ADT, CC 2, 008, f° 2

<sup>56</sup> ADT minutes Poussard, 1<sup>er</sup> juin 1557, 8 E 224.



Il en va de même pour le résumé des reconnaissances de 1463 et de 1476 par le même texte de 1557.

En 1540, Peyre Boissière de la tour, de filiation non précisée, frère de Johan, époux de Maria La Gante, dicte son testament. Parmi les légataires figure sa servante.

La reconnaissance de 1557 cite comme reconnaissants présents Peyre et Johan Boissière, frères, fils d'Antoine, Maître Bernat Boissière, Francés Boissière, fils de Bernat, Maître Anthoine Boissière, Francés Boissière fils de Raymond.

Malgré les recherches entreprises en archives sur les testaments, il n'a pas été possible à ce jour de « tracer » la propriété des chambres de la tour et des autres maisons préalablement au compoix de 1545. L'une des raisons en est que l'héritier principal d'une succession, ou légataire universel, souvent destinataire de l'immobilier bâti, reçoit le reste de l'héritage après déduction éventuelle des legs particuliers, sans description de ce reste au testament.

Néanmoins les textes disponibles expriment une réalité remarquablement durable qui relie aussi l'inféodation et l'occupation des lieux. Dans les reconnaissances féodales collectives successives, les membres de la famille ou du clan Boissière sont toujours cités en tête de la liste des biens tenants, voire les seuls mentionnés quand il s'agit de résumer brièvement les reconnaissances antérieures, un siècle plus tard. Par ailleurs, ce sont les mêmes personnes qui possèdent la majorité des chambres de la tour emblématique. Leur éminence est manifeste. Peut-être même faut-il voir dans le plus ancien connu, Johan Boissière en 1457, l'une des figures de la constitution initiale du fort collectif, interlocuteur hypothétique du seigneur Augier Roch.

Parmi les rares exemples découverts de mutation concernant la tour, figure la cession portée au compoix de 1512 de la moitié d'une chambre par Guilhem Boissière<sup>57</sup> à Pierre Boissière<sup>58</sup>. On ne sait si cette extrême parcellisation est exceptionnelle ou si elle témoigne d'une ancienne situation plus commune. Mais le bien ne change de mains qu'entre homonymes Boissière.

---

<sup>57</sup> ADT CC 001 014 : « menuat (diminué) de II d. per la mytat de la cambra de la tor que baylet a P(eyr)e Boyssyere. » billet joint au premier folio.

<sup>58</sup> ADT CC 001 014 f° 6 : « crestut (augmenté) led. Peyre Boyssyere de II d. per la mytat de cambra a la tor. »

En 1554, Jacques La Gante, prêtre, habitant déjà La Capelle achète une chambre de la tour à Pierre Boissière. Parmi les témoins figurent deux autres ecclésiastiques dont l'un de Cordes<sup>59</sup>. La date antérieure de quelques années au début des Guerres de religion, tendrait à écarter l'hypothèse d'une recherche de refuge par des personnes menacées, bien que les prédications des réformés aient débuté en 1535 dans l'Albigeois. Quelques années plus tard ce même acquéreur achètera maison et jardin jouxtant la tour.

Il a été dit la disparition du terme de tour dès les écrits du milieu du XVIe siècle, comme si l'ancienne fonction militaire de l'habitat avait perdu sa signification ou sa nécessité, malgré les troubles liés aux Guerres de religion. L'occupation des locaux se modifie, comme l'atteste le compoix de 1606, des logements permanents paraissent occuper des espaces précédemment conçus comme des refuges de circonstance, le rez-de-chaussée de la tour se voit qualifié de chais, le nombre des cabanes du sol a décliné, si elles n'ont été regroupées.

Dès la fin des années 1560, de nouveaux biens tenants apparaissent, par acquisition, certains par héritage ou dot, tels Pierre Fabre et Jacques Causse, ce dernier revendant aussitôt son bien. La reconnaissance de 1571 en cite encore des nouveaux. A cette date les Boissière demeurent nombreux, avant la disparition du nom au début du XVIIe siècle, pour ne compter qu'un seul représentant au début du XIXe siècle<sup>60</sup>. La seule épidémie attestée sur le site est datée de 1523, quand Peyre Boissière, convaincu d'être atteint par la peste, dicte son testament au notaire Roux<sup>61</sup>, mais n'oublions pas qu'à l'échelle du consulat la terrible vague de 1587 est peu documentée en raison même de son intensité. Le nombre des vocations sacerdotales a pu également compromettre le renouvellement des générations.

Si la présence des Boissière remonte au moins au XVe siècle, il n'y a aucune preuve de l'ancienneté de leur quasi monopole sur la tour depuis cette date, qui a pu résulter de circonstances diverses, de successions ou d'achats. Les mutations, même entre homonymes, constituent une forme de remplacement sur le long terme, qui justifierait la fréquence des renouvellements de reconnaissances des censives, et que dissimulerait la permanence des Boissière et Gante. Certains se seraient par exemple réinstallés à plein temps dans les mas ou des villages, d'autres auraient bénéficié de l'offre libérée, pour s'agrandir ou s'implanter. La fin progressive des Boissière au XVIIe siècle serait le dernier jalon du mouvement.

---

<sup>59</sup> ADT, 3 E 13 172, Minutes Frechpuech.

<sup>60</sup> Matrice du cadastre napoléonien.

<sup>61</sup> Minutes Roux, ADT 6 E 8 243, f° 78.

#### 4 / La sociologie des propriétaires des chambres de la tour

Le compoix de 1545 permet de distinguer 8 propriétaires de la tour qui possèdent en moyenne 30,8 items cadastraux et 7 détenteurs d'autres biens, ou successions en cours de règlement, qui possèdent en moyenne 11 items cadastraux<sup>62</sup>. La possession d'un local protégé apparaît clairement comme un marqueur des plus favorisés.

A cette date, les huit propriétaires des chambres de la tour comprennent six personnages nommés Boissière. Les autres, du nom de La Guante, La Gante ou Gante, comptent l'un des plus gros propriétaires agricoles. Une fille Gante est l'épouse d'un Boissière. Au hameau dans son ensemble, le nombre des Boissière et la fréquence de certains prénoms rendent difficile l'identification de leurs lignées respectives. Sans méconnaître des écarts de fortune entre eux, il est clair que quelques uns appartiennent à une classe de laboureurs aisés, de *pagés*. Leurs testaments énumèrent les nombreuses parcelles constituant des legs particuliers, alors que le gros de la succession non décrit revient à un héritier universel. Les compoix, certes plus espacés dans le temps, en fournissent le même témoignage. En 1554, Johan Boissière est dit *tessier*, tisserand, apparemment le seul encore, mais le premier d'une profession qui sera présente sur le site jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Il n'est pas exclu que les Boissière soient issus de La Védilharié, où se trouve un mas de ce nom, dit parfois aussi La Bayssière, et où résident encore deux habitants homonymes en 1508<sup>63</sup>, mais plus aucun aux compoix ultérieurs. Un tanneur Boissière exerce aux Cabannes.

Tout comme les Védilher du hameau voisin de La Védilharié, de niveau social comparable, et bien d'autres familles du Cordais à la même époque, les Gante et Boissière de La Capelle comptent au moins un prêtre parmi eux. Les testaments des seconds expriment une dévotion démonstrative, notamment par des offrandes à de nombreuses églises des environs. Ils organisent leurs funérailles solennelles, prescrivant un cortège pourvu de torches, « pour illuminer leur corps », la présence de trente seigneurs et prêtres, et des distributions de vin et de pain aux indigents, à la porte du défunt.

---

<sup>62</sup> Le mauvais état de certaines pages du compoix n'a pas permis de procéder à la sommation des allivements en valeur.

<sup>63</sup> Reconnaissance de dette pour achat de grains, acte pris par le notaire Bayle, ADT 6 E 8 198.

En 1568, Anthoine Boissière désigne comme tuteurs de ses enfants ses trois oncles Bernard, Bernard et Brenguier, tous prêtres, tous habitants La Capelle, mais non propriétaires semble-t-il. Le niveau d'instruction de ces clercs n'était pas forcément très élevé, ni partagé dans leurs familles, mais il avait pu être acquis en dépit du milieu paysan d'origine, alors qu'en 1840 encore, le sous-préfet déplorera l'illettrisme des édiles de la commune de La Capelle Sainte-Luce.

Bernard, l'un des prêtres mentionnés, a fait son testament en 1541 « en cas que décédapt par le chemin de Saint-Jacques en Galice là où s'espère aller et après ». Il laisse notamment une partie de maison dans la rue droite de Cordes<sup>64</sup>.

Des frères, dont ce prêtre qui ne semble pas encore chargé de fonctions paroissiales, achètent le moulin de Cantarane, comprenant *maison molinière*, *borie* et terre, en aval de la combe de Sainte-Lucie, propriété portée au compoix de 1545<sup>65</sup>. Un autre Bernard acquiert aussi l'un des moulins d'Aussebaysse près de Milhars<sup>66</sup>. En 1560, le même fait l'acquisition d'une forge garnie de ses outils à La Treyne<sup>67</sup>. Les minutes des divers notaires de Cordes abondent d'actes relatifs à leurs affaires, achats de parcelles, prêts hypothécaires, etc. En revanche, ni dans les testaments, ni dans les acquisitions, il n'a paru se trouver la détention de censives. A la différence de plusieurs marchands cordais, les Boissière n'accèdent pas à la seigneurie. Tout au plus sont-ils parfois dits *prudi veri*, prudes hommes. L'un des anciens est honoré par un notaire du qualificatif de *satge*, sage.

Néanmoins, ces biens-tenants aisés paraissent former un clan, voire une « clique », au sens sociologique de communauté solidaire d'intérêt, telle que décrite par Florent Hautefeuille précisément dans le processus de constitution de structures « infra-juridiques »<sup>68</sup>. Dans son étude sur la bailie de Cordes au XIII<sup>e</sup> siècle, fondée sur le *Liber reddituum* Cécile Trémolet relevait la présence d'associations familiales probablement destinées à assurer l'intégrité durable du patrimoine foncier<sup>69</sup>.

---

<sup>64</sup> ADT Minutes Frechpuech 6 E 8 310

<sup>65</sup> ADT Minutes Frechpuech 6 E 8 311.

<sup>66</sup> ADT Minutes Frechpuech 6 E 8 310 et 311.

<sup>67</sup> ADT Minutes Frechpuech 3 E 13 173.

<sup>68</sup> HAUTEFEUILLE Florent, « Communautés « infra-juridiques » : pouvoirs et imbrication des territoires en pays d'habitat dispersé (sud-ouest du Massif central) à la fin du Moyen Âge (XIII-XIV<sup>e</sup> siècle), *Mélanges de l'École française de Rome- Moyen Âge*, 123-2/2011, p. 345-359.

<sup>69</sup> TREMOLET Cécile, *La bailie de Cordes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre Bonnassié, Toulouse, Université Jean-Jaurès, 1981, 172 p.

Nous n'avons pas la preuve que le groupe Boyssieyre ait déjà disposé de ses positions dès le XVe siècle, mais il s'inscrit dans une dynamique pluri-générationnelle de nature à éclairer le contexte de fortification et de protection de biens patiemment acquis. Un prêtre déjà cité lègue son numéraire aux églises, mais ses biens fonciers à son frère ou à son neveu.

Enfin, le compoix de 1545 nous a appris que les propriétaires des chambres de la tour n'y résidaient pas ou n'y résidaient plus. Eu égard au niveau d'aisance de certains on peut penser qu'eux-mêmes et leurs prédécesseurs préféraient au probable inconfort des chambres, des habitations autonomes plus conformes à leur statut, et bénéficiant sans doute d'une sécurité collective dans le même ensemble bâti. Il se peut alors que les chambres ainsi inoccupées ne servent plus que des greniers, ou silos, sûrs au demeurant. On notera que le rédacteur du compoix de 1545 avait dans un premier jet, rectifié ensuite, qualifié de colombier une chambre du dernier étage la tour. Il semble cependant, probablement avec l'augmentation du nombre des habitants, que les locaux de la tour trouvent un peu plus tard un regain d'intérêt. Un testateur évoque par exemple l'éventualité d'y installer sa future veuve. Un autre réserve à un fils cadet le legs d'un « de ault de mayson...communément appelé la Solayro<sup>70</sup> qu'est la framye<sup>71</sup> et la plus aulte estatge avec les entré(e)s qui y sont et de l'out il monte de présent ». <sup>72</sup> La famille Gante de la tour est apparentée à ses homonymes de La Védilharié, mais la localisation des terres fait bien de ses membres des habitants de La Capelle.

Le compoix de 1606 décrit aussi le patrimoine important, comprenant notamment une chambre indépendante mais sans précision d'une localisation dans la tour, des héritiers de Jacques La Nauze, inconnu au compoix de 1545. Cette famille aisée, issue d'un habitat homonyme près du Cérou en aval du village des Cabannes, compte plusieurs tanneurs. Elle disparaîtra après constitution des terres en fondation religieuse<sup>73</sup>, dont les prêtres locaux seront chapelains. Même temporaire, la présence de ces nouveaux biens-tenants ne dénote pas dans le groupe sociologique dominant.

Au-delà des propriétaires de la tour, les compoix et testaments ne présentent, par nature et destination, que des possédants. Les actes mentionnent des parents logés tels certains prêtres. Des legs particuliers font référence à des servantes. La cuisson de fournées spécifiques et la

---

<sup>70</sup> Le mot de *solayro*, rencontré deux fois, est évocateur de la hauteur, d'étages ou de galetas et paraît désigner la tour à cette période.

<sup>71</sup> Le terme pourrait suggérer des décombres (Dictionnaire Alibert), ici un début de dégradation.

<sup>72</sup> Testament de Bernard Boissière, 4 octobre 1557, Minutes Frechpuech, ADT 3 E 13 174.

<sup>73</sup> Il s'agit de la chapellenie de Sainte-Lucie mentionnée dans les textes de l'époque moderne.

distribution de vin aux pauvres lors des funérailles attestent la présence d'indigents dans l'ensemble fortifié, ses dépendances ou à proximité.

## **B / Les observations de terrain**

### 1 / Sur le site

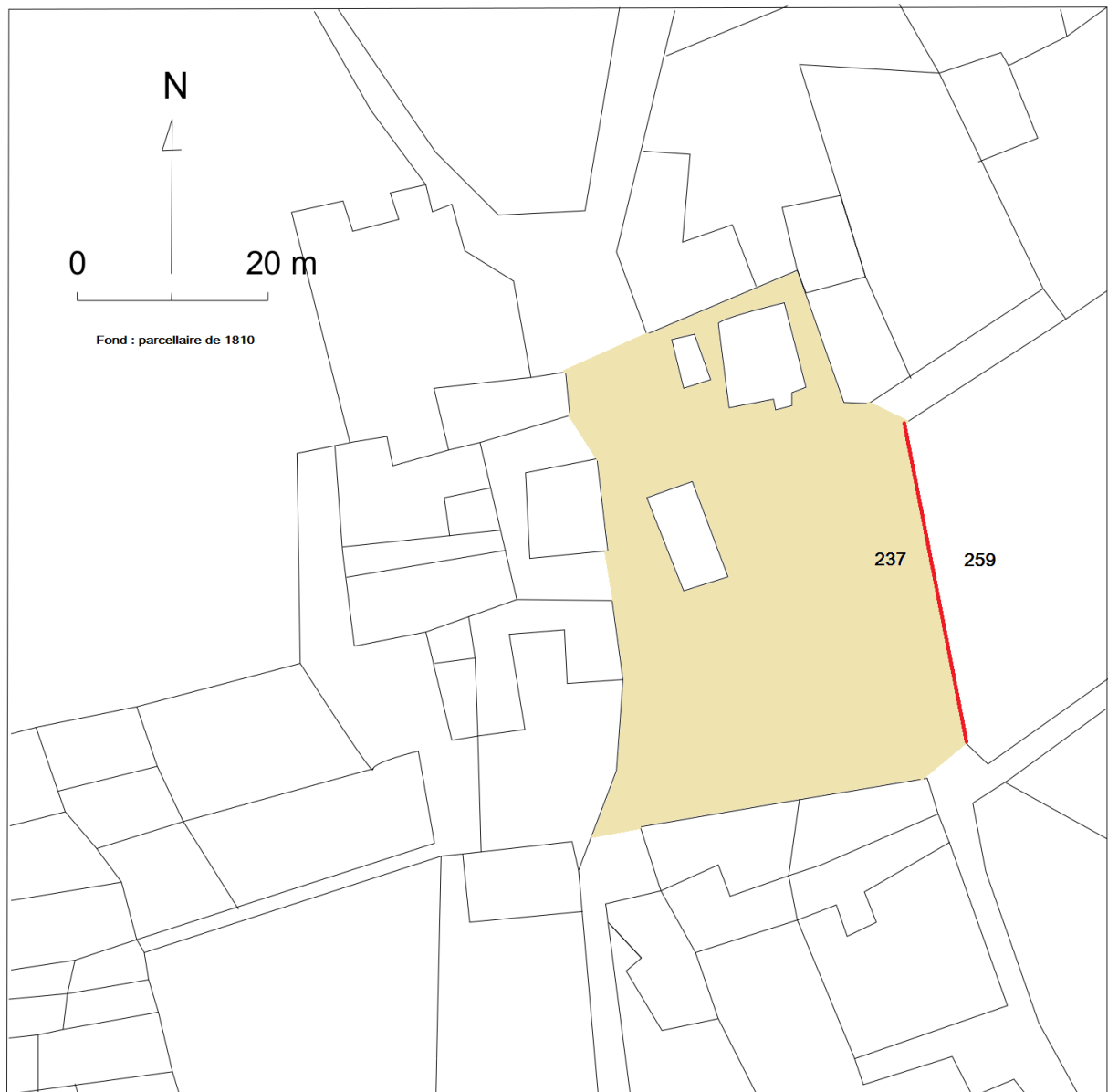
Les avantages réels du site ont trait à une situation abritée des influences climatiques défavorables du nord-est, à une assise rocheuse, et à plusieurs sources. D'un point de vue défensif, les aptitudes sont appréciables avec une bonne vue sur la combe dont le flanc constitue un glacis naturel. Cette topographie et le recul du site par rapport au chemin lui confèrent un aspect imposant, certainement plus marqué lorsque le glacis était nu de végétation arbustive comme il était d'usage devant les fortifications. Mais en revanche, au même regard militaire, les avantages sont imparfaits vers l'est. En effet, les lieux se situent à un niveau légèrement inférieur au plateau, sans vision sur celui-ci, sauf des étages supérieurs de la tour probablement.



*Fig.11 : Le fort de La Capelle Sainte-Luce vu du chemin de Marnaves à Cordes, combe de Sainte-Lucie.*

S'agissant des vestiges, l'observation dispose de deux éléments principaux le *sol* et les élévations.





*Fig. 12 : Le sol.*

## 2 / Le sol

Sur place le *sol* ne présente pas l'aspect que ferait attendre la représentation planimétrique claire du cadastre de 1810. Il se révèle pentu vers l'ouest et inégal voire bosselé, même en faisant abstraction de la halte de randonnée récemment aménagée. Il est cependant possible de concevoir des modifications intervenues depuis le Moyen-âge, par l'accumulation et

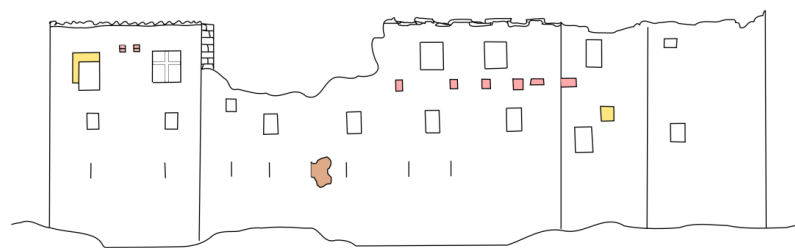
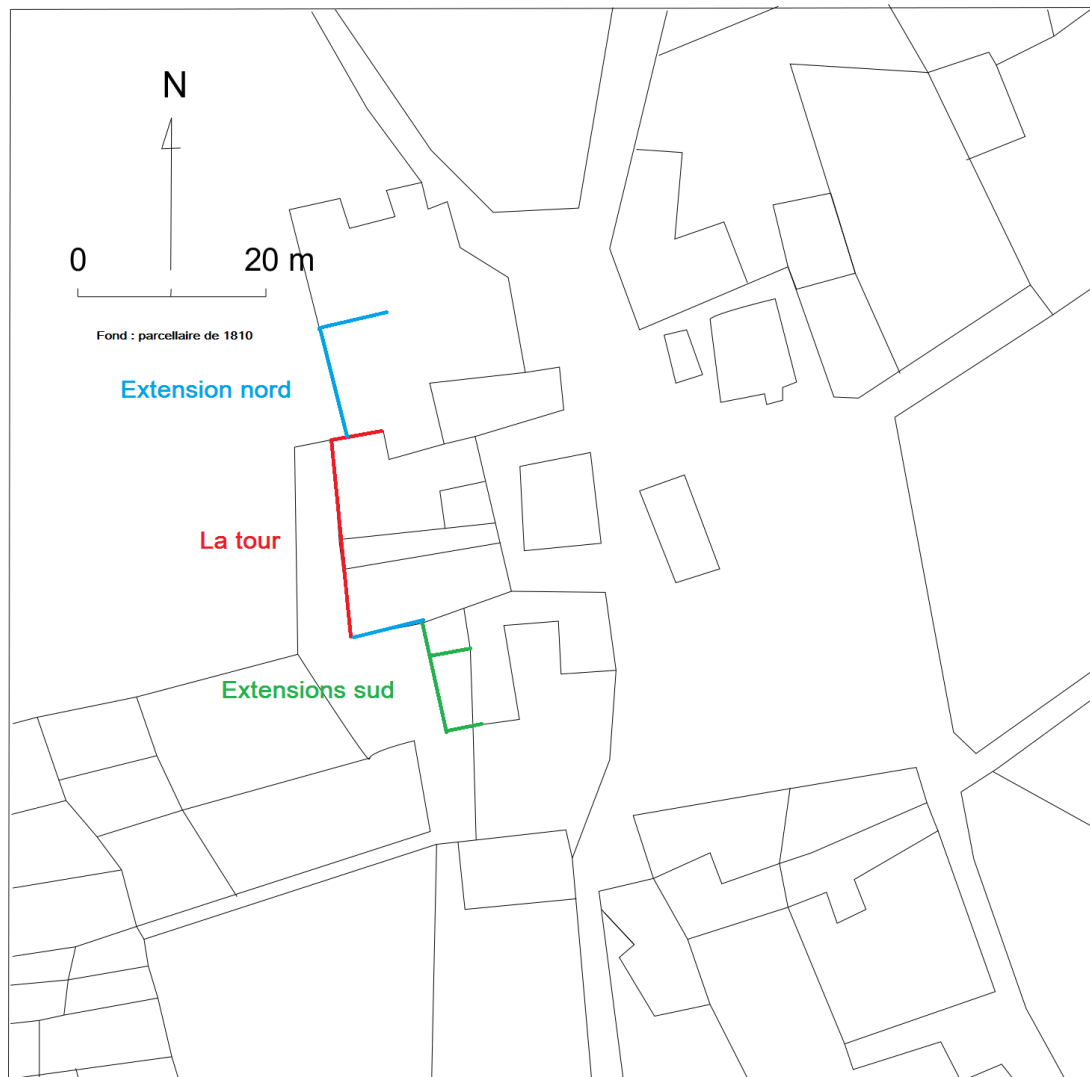
l'épandage de décombres, ceux des cabanes par exemple, ou la rectification du profil des circulations.

Le champ bordant le *sol* à l'est (259), est aujourd'hui à un mètre environ au dessus de cette aire. Le mur qui le soutient évoque un empilement de pierres sèches plutôt qu'un vestige d'appareil de rempart qui aurait été arasé. Avec son niveau inférieur, l'aire semble potentiellement menacée d'un point de vue sécuritaire, un argument plutôt défavorable à l'hypothèse d'une enceinte, a fortiori d'une basse-cour castrale. Cependant, l'arrière du château de Mouzieys, à guère plus d'un km de La Capelle Sainte-Luce, présente une configuration identique, sauf par une hauteur de talus encore supérieure, mais notre *sol* a pu être exhaussé comme nous l'avons dit. De tels dénivelés auraient pu faire office de fossé, mais alors d'une largeur inattendue.

Il n'est pas invraisemblable non plus que la tour du XIII<sup>e</sup> siècle ou le fort ultérieur aient été complétés là par une aire de service affectée au regroupement collectif d'animaux, à des communs agricoles, les cabanes, éventuellement converties à partir d'habitats précaires de temps de crise libérés plus tard pour d'autres usages.



*Fig. 13 : L'arrière du château de Mouzieys.*



Extension nord

La tour

Extensions sud

- Corbeau
- Ouverture murée
- Embrasure dégradée

0 10 m

**Fig. 14 : Localisation planimétrique et représentation schématique des façades ouest**

### 3 / Les élévations

Vus du *sol* actuel, les bâtiments les plus remarquables sont aujourd'hui largement éventrés, partiellement comblés et envahis par la végétation.

En revanche, les façades ouest, d'orientation globalement linéaire, d'accès malaisé, préservées par l'abrupt d'un sol rocheux impropre aux cultures, sont bien conservées et présentent maints éléments lisibles qui permettent de distinguer (Fig. 14) :

- un bâtiment central, le premier construit dans l'ordre chronologique, dans lequel nous voyons la tour initiale, dite localement « château » ;
- une extension au nord, soit à gauche face à l'est ;
- des extensions au sud, soit à droite face à l'est.

a/ Le bâtiment central ou tour, ou « château », vu de l'ouest. Il mesure 20,80 m de large en façade, la hauteur maximale des vestiges relevée au laser de chantier atteint 12,50 m, valeur variable en fonction des inégalités de l'assise. L'édifice repose sur un banc de calcaire apparent. La configuration du glacis naturel forme l'une des meilleures défenses sous cet angle. La conception et l'aspect défensifs du bâtiment sont incontestables. Trois étages d'ouvertures peuvent être distingués. Au niveau inférieur, les jours étroits « en fente » sont quasiment alignés, rapprochés et assez régulièrement espacés dans la partie gauche. Leur apparence de postes de tir potentiels est perceptible. Un premier étage, ou second niveau, intermédiaire, présente des ouvertures peu nombreuses, de dimensions moyennes, pourvues d'appuis en légère saillie et de pieds droits façonnés en congé. Le second étage et le plus élevé, ne subsiste que sur la partie sud, ou à droite, de cette façade. Il est doté des ouvertures les plus larges de ce bâtiment, mais la portée des linteaux et les feuillures de volets font supposer une modification à la période moderne. L'impression de gradation des ouvertures en relation à la sécurité doit donc en être relativisée. L'affichage d'une capacité de défense active se trouve renforcée par la présence, en haut de l'élévation, de corbeaux ou consoles en saillie, grossièrement taillés, propres à avoir supporté des hourds. Mais côté sud, deux corbeaux de forme plus irrégulière ont pu être des exutoires d'évier.



*Fig.15 : La tour, partie nord de la façade ouest.*



*Fig. 16 : La tour, partie sud de la façade ouest.*

L'appareil des murs est plutôt soigné, fait de moellons équarris, liés ou non, utilisant des pierres issues des ressources strictement locales<sup>74</sup>. Les angles de mur rigoureusement harpés du bâtiment ont fait l'objet d'un traitement particulièrement attentif. En revanche, l'un des étroits linteaux de jour à finalité potentielle d'archère a cédé, révélant une relative et inattendue faiblesse. Quelques remplois se remarquent dans les pieds droits de ces jours en fente, ainsi que le piètre façonnage des pierres de linteau, à la différence des ouvertures des étages supérieurs.

Le couronnement des murs par de grandes lauses débordantes distingue les toitures les plus anciennes dans ce terroir de transition vers l'Albigeois et ses tuiles. Mais il n'est probablement pas contemporain de la construction initiale. En effet, une observation s'impose en creux sur ce bâtiment. C'est la disparition de deux niveaux par rapport à la description figurant au compoix de 1545 qui en présentait cinq, dont peut-être un aurait été encavé. Cependant, le couronnement du sommet actuel des murs les plus au sud démontre qu'un abaissement ne résulterait pas d'un effondrement récent et qu'il n'a pas donné lieu à un abandon des locaux. Il aurait pu intervenir plutôt entre la période moderne et le début du XIXe siècle, puisque une partie de l'édifice (243), est figurée comme dépourvue de toiture au cadastre napoléonien daté de 1810. La disparition d'un niveau supérieur pourrait s'expliquer dans le cas hypothétique d'une édification en matériaux légers. Ou bien, sous l'étage aux jours étroits régulièrement disposés, se trouverait un niveau totalement aveugle. La hauteur totale observée de plus de 12 m, suffirait effectivement à loger 4 niveaux de 3 m, une hauteur convenable sous plafonds.

---

<sup>74</sup> A la différence des bâtiments de Cordes qui emploient aussi du calcaire profond du Garissou (Les Cabannes) ou du grès de Salles-sur-Cérou.



*Fig. 17 : Les corbeaux en saillie.*

Une autre considération de métré conduit à relever qu'à raison de 20 m de façade, de deux chambres par étage et même après déduction de l'emprise d'un escalier, on obtient des dimensions conséquentes de ces « chambres », plutôt comparables à nos appartements modernes qu'à des pièces, et dont on comprend qu'elles aient pu être subdivisées comme nous l'avons vu. Ceci nous éloigne de la figure traditionnelle des « loges » exigües des réduits villageois.

Par l'appui des adjonctions postérieures, l'antériorité de la tour ne peut être mise en doute. Pour autant rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit de l'édifice documenté par les textes du XIII<sup>e</sup> siècle, tout du moins dans son intégralité. Enfin, on ne retrouve pas ici la qualité d'appareil de l'architecture civile de Cordes, dont on évoquerait plutôt les fortifications.

## b / Les extensions visibles en façade ouest

La volonté d'unité relative et d'extension se traduit par l'orientation générale, partant par l'utilisation du glacis de la pente. Toutefois, l'alignement n'est pas strictement respecté, vraisemblablement pour l'adaptation au substrat rocheux de l'assise. Il en résulte des décrochements, limités au nord, plus importants au sud sans possibilité de flanquement, défensivement contestables, sauf couverture éventuelle des angles morts depuis des hourds ou autres dispositifs disparus. La conformation d'ensemble qui concourt à l'image de puissance, pour une fortification villageoise s'entend, se trouve également créée par l'absence de grandes ouvertures du premier niveau et probablement par la hauteur de murs. Cependant une différence se remarque avec une moindre présence des éléments de défense active : jours du rez-de-chaussée permettant le tir moins nombreux et saillies de corbeaux moins systématiques. Il ne s'en trouve que deux au sommet de l'extension nord. Ces dernières consoles « en quart de rond », très rapprochées, posent d'ailleurs un problème d'interprétation, sans porte à défendre pour avoir fait fonction de bretèche, sans accès pour avoir supporté une latrine. Elles témoignent plus probablement d'une modification du niveau supérieur du mur ou d'un repentir en cours de construction, que confirmeraient des ruptures de chaînage des pierres comme traces d'un comblement de jours.





*Fig. 18 : L'extension nord .*



*Fig. 19 : Les extensions sud.*

Les extensions possiblement médiévales présentent une dissymétrie par leur nombre, soit une seule au nord, de 9 mètres de façade, et deux successives, de 4 et 6 mètres, au sud. L'observation depuis l'ouest de l'extension nord se trouve facilitée par un bon dégagement. En revanche la présence très proche d'un chêne gigantesque et d'un fourré rend plus malaisée aujourd'hui l'observation de l'ensemble sud. L'angle rentrant, entre la tour initiale et la première des extensions sud ne permet pas l'examen du chaînage et l'étroitesse en façade du bâtiment peut surprendre. Pour ces raisons, on ne peut exclure catégoriquement que cette partie ait constitué un flanquement solidaire et contemporain de la tour. L'extension nord, et la première chronologiquement des extensions sud montrent à leurs angles extrêmes des appareils soigneusement harpés. Des liaisons systématiques au mortier des moellons sont visibles.

Les ouvertures des étages intermédiaires sont à peine plus grandes que celles du bâtiment originel ou tour. Les ouvertures du niveau supérieur de l'extension sud possèdent de larges linteaux sans feuillure. L'extension nord présente les larges ouvertures de croisées à meneaux, remaniées ultérieurement. En résumé, ces bâtiments présentent une moindre vocation défensive que la tour, bien qu'elles aient pu former les angles d'un vaste fort « en carré », ou tout du moins en quadrilatère. Leur maigre protection apparaîtrait alors plutôt insuffisante.



*Fig. 20 : Seconde extension sud, mur sud.*



*Fig. 21 : Face nord de l'extension nord.*



*Fig. 22 : Face sud de l'extension sud (234).*

En outre, à chacune des extrémités sur les faces nord et sud, on trouve notamment un jour pourvu d'un remarquable linteau en accolade (Fig. 21 et 22). La facture de ces encadrements présente une incontestable qualité qui exclut leur emploi dans une construction hâtive ou de temps de crise. Par le style, de tels ornements présentent un intérêt archéologique majeur en constituant le *terminus ante quem* des bâtiments, pour n'être apparus qu'au milieu du XVe siècle, voire plus tardivement en milieu rural<sup>75</sup>. Cela permet, a fortiori, de situer antérieurement la construction du bâtiment central auquel sont venu s'appuyer les extensions. Les diverses constructions témoignent donc, dans cet ensemble, d'un décalage chronologique, et probablement d'un changement de contexte. Concernant les matériaux, la face nord précitée se distingue aussi par l'utilisation de quelques moellons d'un grès étranger aux ressources naturelles du lieu.

S'agissant de l'intérieur des extensions, la partie éventrée du bâtiment le plus méridional montre non seulement trois niveaux mais aussi, dans la partie supérieure, la trace de solives qui ont pu soutenir au minimum des combles, voire également un quatrième niveau, ou troisième étage, disparu (Fig. 23).

L'extension nord, bien dégradée mais la mieux conservée, a pu être visitée rapidement grâce à l'obligeance de son propriétaire. L'intérieur présente principalement, sur plusieurs niveaux, de nombreux témoignages de remaniements successifs et de subdivisions. En outre, les étages supérieurs ont été revêtus d'enduits de plâtre qui dissimulent largement l'appareil des pierres.

Parmi les principales observations intérieures, on peut noter les points suivants :

a/ Le caractère massif de refends manifestement tardifs qui ne sauraient être attribués ni à la construction initiale ni même à la période médiévale. Bien au contraire, leur édification par de forts volumes de matériaux fait songer à des destructions et aux récupérations corrélatives. En revanche, des cloisons apparaissent très légères. Les diverses divisions, probablement d'époque moderne, composent des pièces de faible superficie<sup>76</sup>.

---

<sup>75</sup> MIQUEL Jacques, *L'Architecture militaire dans le Rouergue au Moyen âge et l'organisation de la défense*, Rodez (B.P. 726, 12007, cedex) : Française d'arts graphiques, 1981, 2 vol., 349 et 226 p., indication confirmée par un entretien avec Nelly Pousthomis.

<sup>76</sup> A l'étage supérieur et à l'ouest, l'une de ces pièces a contenu le métier à tisser (XVIIIe ou XIXe siècle) exposé au Musée du Vieux Cordes. Dans l'enduit d'une embrasure de jour apparaît un alignement de hachures gravées qui pourraient correspondre à la tenue d'un calendrier.

b/ Des ouvertures ont été percées dans d'épaisses murailles précédemment compactes. D'autres, manifestement plus anciennes, sont murées. Il a été relevé notamment les pieds droits d'une entrée orientée à l'est vers une hypothétique ruelle médiane.

c/ Le nombre surprenant de 2 ou 3 fours à pain domestiques ouvrant parfois dans des murs originels d'apparence, mais non datables, pourrait participer d'un certain confort, mais traduire aussi un souci d'autonomie par rapport au four public attesté, en cas de danger extérieur, ou relativiser le sens communautaire des habitants.

d/ Au niveau inférieur, subsiste la saillie à angle droit d'un redan, non représenté par le cadastre napoléonien, de la tour centrale originelle, ou du « château », et qui ne présenterait pas ainsi un plan simplement quadrangulaire.

A ce même niveau, on est surpris par les irrégularités du sol et la permanence de la pente du rocher visible. Il est clair que la construction n'a pas donné lieu à l'excavation du substrat en cubature ou en parallélépipède rectangle telle que l'on aurait imaginée de l'extérieur.

Dans ces intérieurs largement modifiés, rien n'évoque la qualité architecturale qu'aurait suggéré l'apparence extérieure de certaines ouvertures, hormis peut-être la densité des fours et la présence à l'étage intermédiaire d'une remarquable niche d'évier sous une vaste voûte en anse de panier, ou *bassière*, ultérieurement murée au plâtre.



*Fig.23 : les extensions sud, vues de l'est.*

#### 4/ La tour et les extensions, vus de l'est

A la différence des façades ouest préservées comme il a été dit, pour les parties sud de l'ensemble, facilement accessibles, les bâtiments présentent côté est des murs largement éventrés par suite d'une utilisation comme carrière (Fig. 23). Les niveaux inférieurs sont comblés de décombres. Les intérieurs de ces bâtiments visibles de l'extérieur montrent des enduits, des éviers, des corbeaux de cheminées, des placards muraux. Ces locaux ayant été utilisés jusqu'au milieu du XIXe siècle, certains par des tisserands, les aménagements ont pu être créés ou remaniés progressivement. On peut noter par exemple des remplois nombreux de pierres de constructions antérieures.

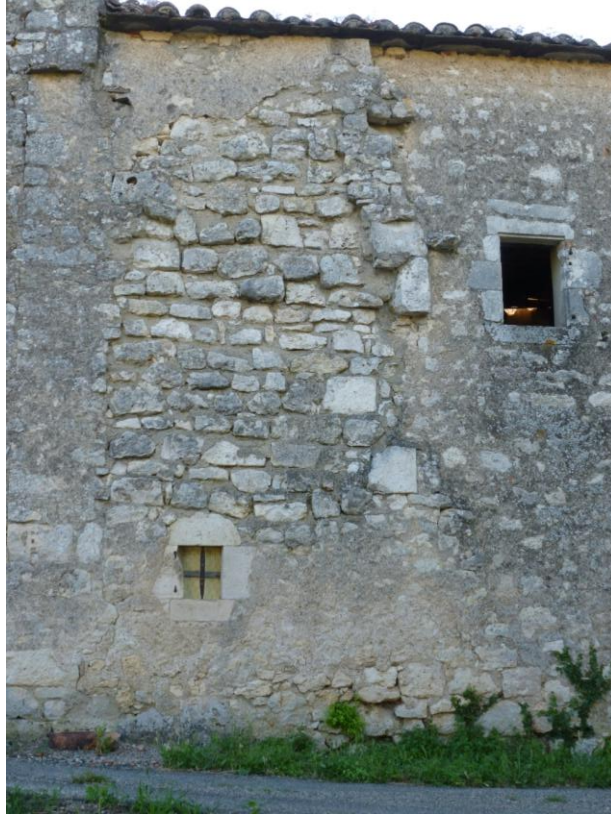
En revanche, au fond d'un renforcement conduisant à un porche, il serait tentant de voir un mur est de la tour (Fig. 24). Mais il apparaît aussitôt que ce mur n'est pas chaîné à droite et que les claveaux inférieurs de l'arc, mal assis, ne procèdent pas d'un travail de qualité.



*Fig. 24 : Le porche*

Pour la partie nord de l'ensemble des constructions agrégées en bordure du *sol*, les bâtiments sont dissimulés par un premier plan de constructions non alignées, remaniées, disparates d'aspect, à usage de communs. Dans la partie centrale, un angle extérieur de mur, plus ancien que les appuis ultérieurs appelle l'attention. Nous le supposons riverain de la ruelle sur laquelle nous reviendrons (Fig. 31).

Certaines de ces constructions ou leur emplacement, pourraient être des vestiges du côté est du fort collectif.



*Fig. 25: Traces d'arrachement et de modifications diverses.*



*Fig. 26 et 27: Le remblaiement du sol*

## 5 / L'entrée nord du fort

L'hypothèse présentée ici repose sur un faisceau d'observations convergentes.

a/ Le chemin d'arrivée par le nord paraît se diriger vers l'ensemble de bâtiments agrégés précédemment décrits (Fig.28). Puis il se déporte vers le *sol* à gauche tout en accusant une légère montée alors que le prolongement de la trajectoire initiale vers l'axe des bâtiments aurait eu un profil descendant.



*Fig. 28 : L'arrivée au hameau par le nord*

b/ Ce faisant, il s'élève pour passer sur un léger relief pouvant résulter de la démolition d'édifices dont témoigneraient à gauche des traces de coupe de mur et d'arrachements, le niveau antérieur étant rappelé à droite par des ouvertures ; dont le bas est dissimulé par le niveau de circulation actuel, dont le rehaussement est ainsi démontré (Fig. 26 et 27 ). Une des raisons de cette déviation aurait été l'aménagement de la jonction avec la desserte de Fricou, quartier nord-est, moderne, du hameau.

c/ Le prolongement du chemin descendrait au contraire dans l'axe du noyau bâti, près d'un renforcement où une entrée de four au ras du sol actuel atteste un niveau originellement inférieur (Fig. 29 et 30).

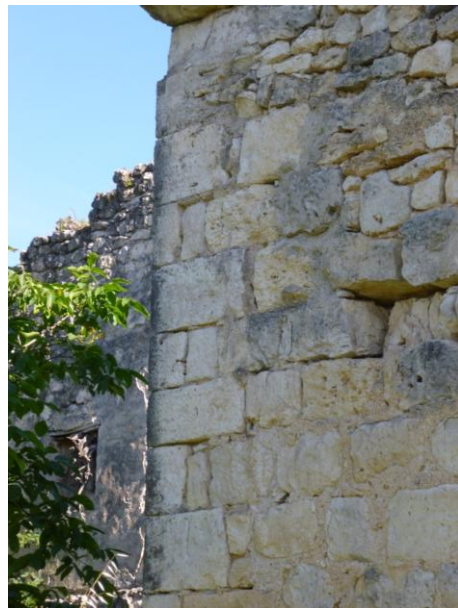




*Fig. 29 : Au fond du renforcement.*



*Fig. 30 : Un four au niveau du sol.*



*Fig. 31 : Un appareil remarquable*

d/ L'hypothèse tendant à situer par là une entrée du fort, murée ainsi que l'indiquerait un appareil hétéroclite et des remplois, se trouve renforcée par un alignement avec une possible sortie sud, dont les vestiges demeureraient visibles, vers l'église Sainte-Lucie (Fig. 32)



*Fig. 32 : Une éventuelle extrémité sud de la ruelle, bordée par les vestiges de mur au centre de la photo.*

Cette première hypothèse conduit alors vers une seconde, celle d'une ruelle médiane ou axiale, comparable à la voie intérieure décrite par Elodie Cassan à Labarthe voisine (Fig. 33). L'une ou deux des extrémités de cette ruelle aurait été pourvue d'une *passade* telle qu'évoquée par le compoix de 1606. Une cession<sup>77</sup> évoque une « *vanelle* au milieu », en bordure d'un pigeonnier aujourd'hui disparu. L'étroitesse de cette voie aurait motivé plus tard l'aménagement d'une déviation par le *sol*, selon le tracé actuel, la rationalité pratique

---

<sup>77</sup> Quittance La Ganta ép. Causse à Fabre, en liquidation de succession, 28 février 1548, Minutes Frechpuech, ADT 3 E 13 169.

succédant à l'impératif de protection. La faible largeur aurait justifié aussi le déport des communs agricoles et permis de convertir en autant de locaux des sections de la voie obsolète. Dès lors, les mêmes raisons auraient logiquement poussé à des modifications sinon au démantèlement de la partie est du fort jouxtant le *sol* pour en faciliter l'accès, à la faveur d'une insécurité décroissante, et plus tard pour la récupération de matériaux.

Ou bien enfin, le cadastre napoléonien témoignerait toujours d'une ancienne configuration en contournement d'un îlot central, en forme de U ouvert vers l'est, soit une circulation qui serait la rue publique des compoix, bien peu rationnelle, et l'emplacement improbable de la passade.



***Fig. 33 : Une hypothétique ruelle axiale***

A l'arrivée sur le *sol* par le nord, le chemin dépasse à droite l'extrémité d'un mur formé de pierres soigneusement taillées. A notre avis, le façonnage en est trop « frais », probablement scié, pour être médiéval. De fait, un cartouche porte l'indication d'un millésime dont ne subsistent que les deux premiers chiffres : « 18.. », peut-être le moment de travaux significatifs, éventuellement avant 1840, date de fusion de la commune à celle des Cabannes (Fig. 34).

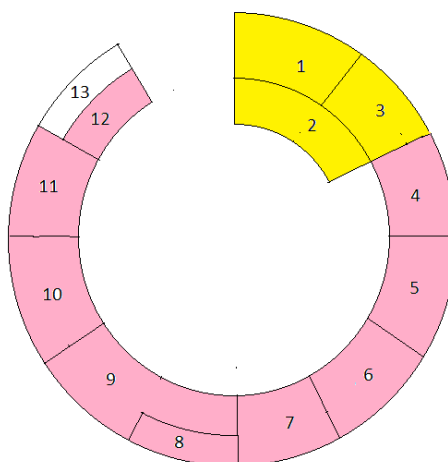


*Fig. 34 : Un cartouche de datation*

## 6 / Essai de reconstitution du fort

Malgré l'impossibilité déjà exposée de reproduire graphiquement l'organisation du hameau à partir du compoix de 1545, nous avons essayé d'en faire un schéma théorique des confrontations de parcelles, en nous inspirant de la méthode utilisée par Samuel Montagne

pour les forts du Lautrécois<sup>78</sup>. Ce système, précisons-le, fait abstraction des repères topographiques, de l'orientation et de la superficie relative des parcelles (Fig.35).



**Propriétaires :**

- 1 : Anthony La Gante
- 2 : Ramond La Gante
- 3 : Bernat La Gante
- 4 : Frances Boissière
- 5 : Guilhem Boissière
- 6 : Bernat Boissière fils de Arnaut
- 7 : Peire Boissière
- 8 : Johan Boissière clerc
- 9 : Bernat Boissière vielh
- 10 : Héritiers de Johan Boissière
- 11 : Héritiers de Ramond Boissière
- 12 : Bernat Boissière (confront indiqué pour les héritiers de Ramond Boissière, sans réciprocité).
- 13 : « Mur ».

Les parcelles La Gante sont indiquées en jaune, les parcelles Boissière en rose.

**Fig. 35 : Schéma théorique des confrontations de parcelles bâties, hors la tour, au compoix de 1545.**

A la différence de certains schémas de Samuel Montagne, notre ébauche de cercle « ne boucle pas », contrairement à ce qui aurait été la preuve d'un fort « en carré ». Le compoix n'indique pas les confronts de la tour, ladite tour pouvant occuper la lacune du cercle. Cependant la

<sup>78</sup> MONTAGNE Samuel, Les fortifications villageoises du Lautrécois, XIVe-XVIIe siècles, Groupe de recherches archéologiques et historiques du Lautrécois , 2018. Lautrec (Tarn), 319 p.

maison n°12 de la fig. 35, est indiquée jouxtant la Soulayro, ou la tour, par le testament de Bernard Boissière<sup>79</sup>, cité p.45, soit dans les extensions sud décrites supra p. 58-60. En effet, les bâtiments accolés à la tour sont bien inclus dans notre schéma. On observera que les propriétaires bordant la partie manquante, Anthony La Gante et Bernat Boissière sont aussi ceux du premier étage, au sens moderne, ou second niveau, de la tour, sur les celliers.

Une disposition du schéma en ligne plutôt qu'en cercle aurait implicitement figuré un linéaire bâti d'une longueur largement supérieure à l'emprise du hameau. C'est pourquoi il semble, en tout état de cause, qu'une organisation du fort en une seule barre d'orientation nord-sud soit à exclure dès 1545 et a fortiori en 1606 au plus tard, quand le nouveau compoix évoque une rue publique, ce qui suggèrerait ses deux côtés bâtis, et des *passades*.

Parmi les rares informations topographiques données par les actes de la pratique, une cession<sup>80</sup> située en 1548 des biens La Gante « au *pas* de La Capelle » comprend à l'entrée, et près du *fornial*, et de la *plasse*, confrontant une construction Boissière et donc possiblement au nord-est. Sauf si le *pas* désignait l'arrivée depuis l'église Sainte-Lucie au sud ce que la déclivité du chemin tendrait à écarter, tout du moins comme entrée principale.

Accessoirement, les aspects sociologiques précédemment développés trouvent un trait supplémentaire dans les regroupements respectifs, matérialisés par le schéma, des propriétés Boissière et des propriétés La Gante.

## 7 / Les constructions distinctes du noyau central

A sud-est du *sol*, en bordure du chemin descendant vers l'église de Sainte-Lucie, des élévations d'un bel appareil possiblement médiéval appellent l'attention (196). Une partie assise sur le substrat rocheux peut même faire penser à la base d'une tour d'angle, si ce n'est d'un colombier, élévations converties aujourd'hui en soutiens de terrasses (Fig. 36 et 37). En toute hypothèse, il s'agit d'éléments d'une propriété importante. Il est difficile d'imaginer que les concepteurs du fort aient pu faire abstraction d'une telle construction si elle existait déjà. Ou bien pour une époque antérieure, ces vestiges ne marqueraient-ils pas les limites sud d'une cour de la tour du XIII<sup>e</sup> siècle, destinés par exemple à couvrir l'arrivée depuis l'église, voire

---

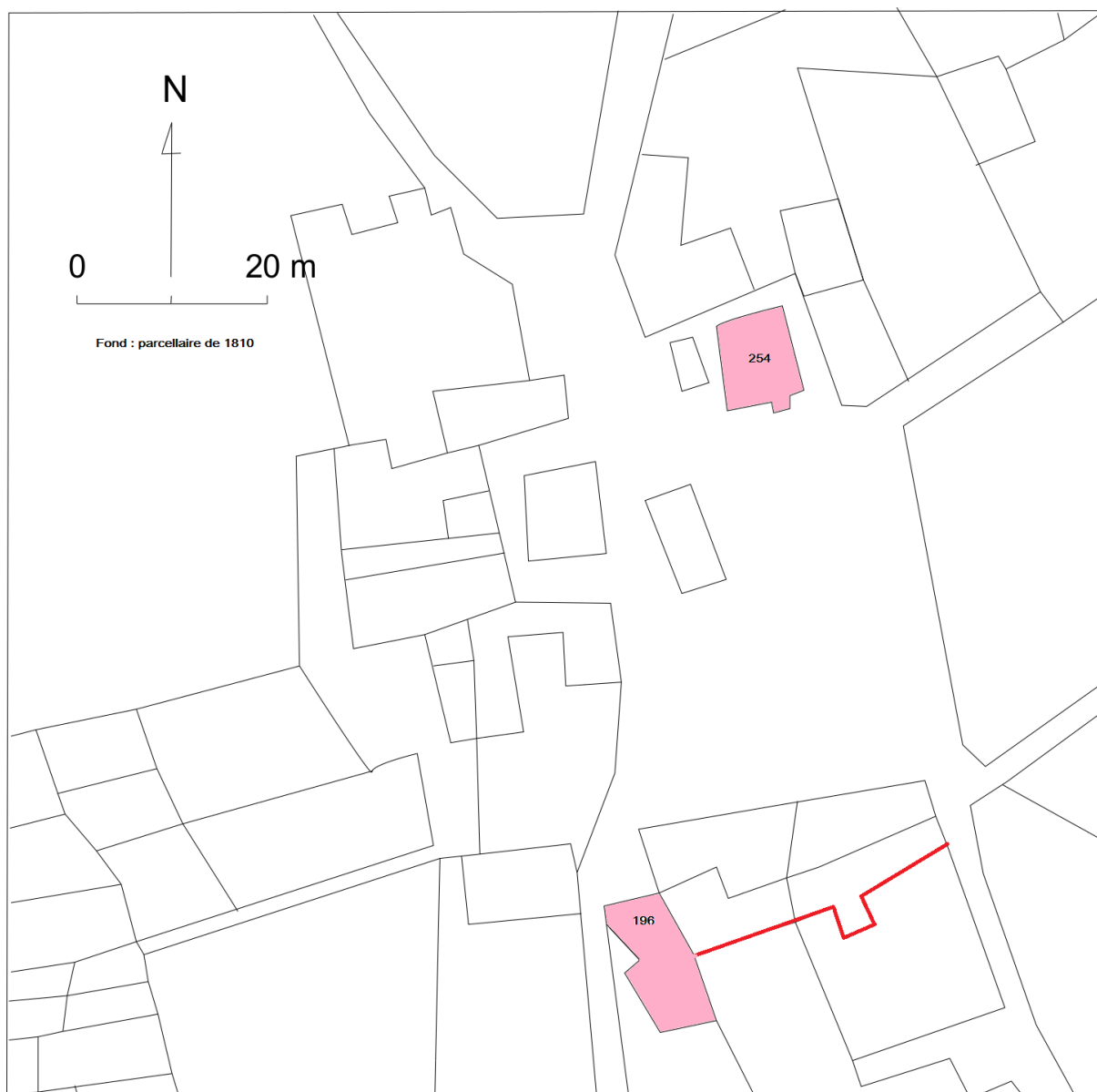
<sup>79</sup> Minutes Frechpuech, ADT 3 E 13 174 : « co(n)front avec la maison restante dud testateur »..

<sup>80</sup> Quittance La Ganta ép. Causse à Fabre, en liquidation de succession, 28 février 1548, Minutes Frechpuech, ADT 3 E 13 169.

le « mur » du compoix ? A l'est de ces constructions, le parcellaire du cadastre napoléonien, en forme de redan de flanquement, susciterait l'attention (Fig. 38). Cependant des nivellements et des soutènements récents en ont probablement fait disparaître trop d'indications. Alors, peut-être faudrait-il désacraliser la valeur du cadastre napoléonien comme témoin fidèle du périmètre du *sol* médiéval qui se serait étendu jusqu'à ces murailles avant de subir quelques aliénations telles qu'il nous a semblé en déceler.



*Fig. 36 et 37 : Les élévations en bordure de la Côte vieille vers l'église.*



**Fig. 38.**

Les ruines d'un bâtiment isolé sur le *sol*, (254), constituent le seul vestige visible des diverses constructions, cabanes et autres, ayant été signalées sur le « *sol* » par les compoix de 1545 et de 1606 (Fig. 38). Mais à la différence des cabanes, il s'agissait vraisemblablement d'un édifice conséquent et de qualité, peut-être la seconde maison de Johan Boissière, clerc, indiquée par le compoix de 1545.



La singularité de ces deux immeubles 196 et 254 amène à considérer qu'ils pourraient être les deux *maysos*.



*Fig. 38 : Le bâtiment 254 en ruine, au centre.*

Le bilan de ces observations de terrain est la démonstration claire d'une agrégation plus tardive à une tour, *repayre* ou maison forte du XIII<sup>e</sup> siècle que les sources textuelles, dont l'acensement par la famille Roch, permettrait de qualifier d'aristocratique. Ainsi peut-on écarter les hypothèses d'un réduit ex nihilo ou d'un réduit ecclésial comme le suggérerait la toponymie. De nombreux éléments convergent pour situer à l'extrême fin du Moyen âge et au XVI<sup>e</sup> siècle les extensions villageoises apportées à la tour par les habitants. Concernant un possible fort « en carré » autour d'une ruelle dont la tour ne formerait qu'un élément, des indices existent comme on l'a exposé, mais appelleraient quelques confirmations. En revanche l'éventualité d'un périmètre fortifié au-delà des bâtiments agrégés reste à démontrer plus encore. L'ouvrage d'ensemble, peut-être inachevé, a subi probablement assez tôt des modifications qui en limitent la compréhension exhaustive.

## **C / Synthèse des observations sur les sources textuelles et archéologiques**

Si l'on tente de résumer les enseignements des sources de toute nature au regard de l'historiographie et notamment des conclusions présentées par Elodie Cassan, plusieurs remarques peuvent être formulées.

Par delà les données de contexte précédemment évoquées, le site de La Capelle se trouve à proximité immédiate de deux autres forts, Mouzieys et Labarthe, ayant également fait l'objet d'un acensement. Une influence a donc pu s'exercer facilement. Cet acensement aurait été définitif, la famille Roch disposant déjà d'une résidence à Cordes intra muros. En revanche, si des modalités de récupération de la maison forte initiale, étaient prévues, elles n'ont pas été mises en œuvre, probablement rendues caduques et sans intérêt par la succession des Augier et le mariage de Johanna.

Il semble peu vraisemblable que cet encouragement à une fortification collective modeste, du fait d'un seigneur local, exprime un hiatus avec une théorie, ou doxa, défensive des consuls de Cordes. Gabriel Fournier a minoré l'ambition de directives stratégiques passablement rituelles. Il semble excessif de songer à une distance quelconque entre le Consulat et la noblesse qui y disposait, de droit, des sièges éminents. A fortiori le développement d'un point fort qui faisait partie du paysage depuis le XIII<sup>e</sup> siècle ne devait probablement pas choquer des édiles investis de compétences territoriales.

Sur la configuration du fort, l'espace rectangulaire du sol toujours matérialisé au cadastre en vigueur et a fortiori aux plans napoléoniens, a été l'un des premiers indices qui ont pu appeler l'attention. Mais comme il a été exposé, trop peu d'éléments nous permettent d'aller vers des confirmations tangibles. L'éventualité d'un plan également quadrangulaire des bâtiments fortifiés, comme celle d'une ruelle axiale, restent à vérifier par des travaux d'études supplémentaires.

S'agissant des caractères plus spécifiques du site, si l'environnement précis de l'initiative proprement villageoise de fortification nous est inconnu, la place qu'ont pu tenir postérieurement une ou plusieurs familles au profil sociologique particulier, dans un espace communautaire restreint, constitue un aspect incontestablement original.

Il est tentant d'essayer d'élargir la perspective de ces observations.

En 1457, soit immédiatement après le traité de Brétigny et la fin officielle de la guerre, le seigneur Augier Roch, peut être mieux à même de reconnaître la fin réelle des hostilités, acense la tour de La Capelle, voire un site plus étendu, à des villageois, dont au moins un Boissière, toujours désireux de se protéger contre une insécurité persistante de fait.

On ne sait d'une part, si le hameau préexistait avant cette mutation, ou si ne se trouvait sur le site que la demeure seigneuriale.

On ne sait d'autre part si les acensés habitaient déjà sur place ou si certains sont venus d'ailleurs, des mas de La Védilharié ou du village très proche de Mouzieys notamment.

Cependant, la rareté des constructions extérieures au noyau central, hors possibles communs de l'ancienne tour, inclinent plutôt vers la création d'une communauté à l'occasion de la fortification

L'hypothèse d'un processus plus progressif ne serait pas contradictoire : une phase d'abris précaires, les cabanes, groupées dans la cour seigneuriale, aurait précédé l'acensement, avant qu'il en permette l'abandon par l'acquisition de la tour et la possibilité d'y adjoindre de nouvelles constructions « en dur », accolées ou distinctes.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la jouissance de la tour conserve sa valeur alors que ses détenteurs possèdent d'autres immeubles, sans doute pour la mise en sécurité collective des biens les plus précieux, numéraire, titres, ou denrées diverses.

Avant même la fin de la guerre, le grand sud-ouest connaît une reprise économique bien documentée, libératrice de frustrations accumulées et souvent génératrice d'une frénésie communautaire bâtisseuse, qui a pu conduire, ici ou là, à l'édification de fortifications inutiles voire inachevées. L'historiographie remarque aussi que les sites protégés ont reçu l'apport de migrants déracinés constituant une main d'œuvre disponible<sup>81</sup>.

Un tel contexte peut éclairer les faits suivants :

D'abord l'extension du fort, par des adjonctions de bâtiments nouveaux, s'effectue dans une unité relative de hauteur et d'alignement, tout du moins pour ce qui en subsiste, mais avec un caractère militaire faible. Peut-être la tour initiale présentait-elle encore, avec ses hourds notamment, un certain potentiel réactif, mais les évolutions ultérieures montrent que la

---

<sup>81</sup> L'anthroponymie locale présente de nombreux noms d'origine rouergate.

protection de l'ouvrage d'ensemble réside seulement, comme ailleurs, dans des rez-de-chaussée inaccessibles.

Vu du chemin de la combe Sainte-Lucie, le seul potentiellement fréquenté par des étrangers au site, l'ensemble en impose par une certaine solidité austère des murailles et le nombre de jours en fente, éventuellement par des hourds qui subsisteraient. Cependant cette ostentation, attestée sous ce seul côté, ne semble pas assortie d'une desserte appropriée des défenses, notamment pour ce qui ne serait parfois qu'un doublement, à peine écarté, du rocher. On en vient presque à concevoir le fort comme une forme de décor ou de simulacre, destiné à en imposer, à suggérer aux malintentionnés « d'aller voir ailleurs ».



*Fig. 39 : Une apparence impressionnante.*

Une ultime hypothèse doit être posée. Les incertitudes quant au caractère défensif du côté est du fort et à la protection du fond du *sol*, y conduisent. Corrélativement à la diminution de l'insécurité, la constitution de ce fort tardif aurait pu être inachevée, les derniers emplacements disponibles ne recevant qu'une destination agricole.

La controverse sur l'opportunité stratégique des fortifications villageoises s'en trouve sensiblement affaiblie. Cet enfermement des villageois derrière leurs murs et leurs portes pouvait certes décourager des bandes de brigands, même dangereux, ou de miséreux, mais probablement pas nuire aux capacités militaires de Cordes, elles-mêmes conditionnées par une organisation extra-consulaire.

Au niveau territorial, ce contexte tardif met en lumière une remise en culture des terres délaissées ou des plantations pérennes, vigne notamment, qui permet des transactions foncières, la valorisation des équipements de transformation, tels que les chais, les moulins et les tanneries, partant la constitution de fortunes par les plus avisés ou déjà privilégiés. Après ce qui semble avoir été leur rôle, leur remplacement pourrait indiquer que les éléments les plus dynamiques ont alors souhaité offrir de plus larges horizons à leurs ambitions.

Après les guerres de religion au plus tard, les fortifications ont perdu leur utilité. A La Capelle, l'artisanat textile utilise encore des locaux inadaptés à l'activité agricole avant de s'éteindre peu à peu. Les quelques paysans construisent des corps de ferme indépendants à quelque distance du *sol*, mais l'ancien fort est abandonné.

Plusieurs auteurs ont cru percevoir dans la démarche de fortification collective, l'un des facteurs de progrès de l'esprit communautaire. Le Cordais a connu une lente genèse des communautés infra-consulaires qui débute effectivement dans la période suivant la fin de la guerre. Le fait que, de ce point de vue, La Capelle Sainte-Luce ne soit pas l'exemple parfait en raison de la brève existence de la commune de 1792 à 1840, ne doit pas faire oublier que la jurade de 1601 s'est bien inscrite dans ce mouvement. Il est significatif que, dans le contexte, La Capelle ait récupéré une partie des territoires et Corrompis<sup>82</sup> et de Mouzieys, et englobé politiquement l'habitat dispersé des mas de La Védilharié notamment.

Elodie Cassan a exposé la place durable fréquemment tenue par les anciens forts dans le paysage communautaire. A La Capelle Sainte-Luce, le *sol*, une partie de la tour et de son glacis occidental sont portés comme propriété collective des habitants au cadastre napoléonien

---

<sup>82</sup> Pour le causse de Roumanhac.

et ils relèvent aujourd'hui des biens de la commune des Cabannes. Pourtant, les jurats du XVIII<sup>e</sup> siècle réunissaient les habitants devant l'église<sup>83</sup>. En 1810, la parcelle de la tour était déjà, comme on l'a vu, démunie de toiture. En 1838, s'est tenue également à l'église l'enquête préparatoire de la fusion de la commune à celle des Cabannes, le sous-préfet confirmant à cette occasion l'absence d'une mairie<sup>84</sup>. En revanche les aménagements récents reconnaissent implicitement au site son caractère central pour le hameau, les mas et les écarts.

## Conclusion

Dès l'abord, divers éléments permettaient d'estimer limitée voire marginale l'importance du site au regard de la thématique d'ensemble des forts villageois, une dimension que les observations n'ont pas démentie. De surcroît, sont apparus des traits spécifiques tels que le caractère tardif de l'édification ou son possible inachèvement, susceptibles de minorer plus encore l'intérêt de l'étude. Cependant, grâce à l'éclairage de l'abondante historiographie de la question des forts, il a été possible d'identifier ici des aspects caractéristiques comme l'acensement collectif, la solidarité des habitants, l'émergence du sens communautaire. Plus encore, au-delà du phénomène bien documenté, nous est apparue une véritable singularité, composée par une localisation distincte des villages environnants au sein d'un habitat dispersé et par une évolution postérieure à la guerre de Cent ans. Dans ce milieu rural, malgré l'insécurité puis les épidémies, des changements économiques et sociologiques apparaissent, annonciateurs de temps nouveaux. Ainsi, alors que naguère c'était risquer le rapt que de pourvoir aux récoltes vivrières, les plus favorisés acquièrent et réunissent les lopins des voisins malchanceux. Des fortunes paysannes permettent des investissements diversifiés, probablement rémunérateurs, et l'accès de fils à la prêtrise. Le réduit initial reçoit l'extension de bâtiments quasiment citadins. Un tableau inattendu à porter au bilan de nos recherches.

Il peut paraître paradoxal que l'étude d'un ouvrage collectif édifié dans le contexte de la guerre de Cent ans n'ait utilisé que des textes antérieurs ou postérieurs aux hostilités, mais la disponibilité de sources a fait loi. Les documents émanant des pouvoirs locaux traduisent

---

<sup>83</sup> ADT C 731.

<sup>84</sup> ADT IX M3 19

souvent une polarisation sur la ville de Cordes au détriment des espaces ruraux. En outre, le site n'est pas mentionné dans les récits d'événements rapportés par Charles Portal. Les actes à finalité privée abondent, mais outre les difficultés d'analyse, l'expérience démontre un déséquilibre considérable entre la rareté des informations significatives, hasardeuses de surcroît, et les contraintes chronophages de la lecture et de la traduction. Par ailleurs, le lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle découvre un biais inattendu dans les actes de la pratique de la période étudiée : les immeubles font l'objet d'infiniment moins de mutations extra-familiales que les parcelles de terre et pour les testaments qui mentionnent des bâtiments, le testateur et les héritiers les connaissent suffisamment pour qu'il ne soit pas utile de les décrire et les situer.

Dans le cadre de l'exercice, l'observation des vestiges ne s'est affranchie ni de la sécurité ni du respect des propriétés privées. Dans l'hypothèse d'un approfondissement ultérieur, le dégagement de volumes considérables de décombres dans des ruines instables ne peut être envisagé que pour l'aménagement d'un passage sécurisé jusqu'à l'intérieur de la tour, espace restreint possiblement le moins comblé et propriété communale. Au-delà, une étude générale du bâti, destinée au minimum à distinguer les constructions médiévales des modifications ultérieures, de manière à disposer d'un plan précis libéré de la représentation cadastrale, permettrait un affinement des analyses.

D'un point de vue positif, le travail a permis la mise en perspective de nos observations avec les conclusions générales ou plus ponctuelles élaborées par les travaux précédents dans diverses régions méridionales. Trouver dans l'historiographie des échos, des éclairages et des confortements n'a pas été le moindre attrait de l'itinéraire. Un autre aspect valorisant a été l'opportunité d'apprécier la convergence de sources textuelles et de sources archéologiques, ou pour l'illustrer de façon plus matérielle, de lire et interpréter conjointement les compoix et les vestiges. A un moindre niveau et selon un attrait personnel, les données contextuelles, géographiques et environnementales *extra muros*, nous ont paru favorables à la prise en compte du cadre de vie des habitants, de la proximité et de la dépendance à Cordes.

Enfin, si toutes nos questions n'ont pas reçu de réponse, la satisfaction ne saurait être dissimulée d'avoir pu évoquer d'un exemple l'espace rural du territoire consulaire de Cordes, et plus encore de décrire le fort de La Capelle Sainte-Luce, de le situer historiquement, avant que les vestiges ne subissent plus encore une dégradation inexorable.

## Sources

(BN : Bibliothèque nationale ; ADT : Archives départementales du Tarn).

### Sources écrites :

Délaissement des dîmes de la paroisse de Sainte-Luce par Raymond de Saint-Amans en 1288, BN, Fonds Doat n° 408, f° 286 (Transcription du XVIIe siècle).

Compoix de Cordes en Albigeois, 1512, ADT, CC 001 014 (occitan).

Compoix de Cordes en Albigeois, 1519-1539, ADT, CC 2, 005 à 008 (occitan).

Compoix de Cordes en Albigeois, 1545, ADT, 069 EDT CC 06 20 et 06 21 (occitan).

Compoix de Cordes en Albigeois, 1606, ADT, 043 EDT CC 19 09 et 19 10 (français).

Archives de Cordes, ADT, BB 90 et 90 bis, EE 26.

Enquête sur l'état des communautés, 1734, ADT, C 731.

Dossier de réunion de la commune de La Capelle Sainte-Luce à celle des Cabannes (1838-1840), ADT, IX M3 19.

### Minutes notariales :

Notaire Bayle, résidence de Cordes, ADT, 6 E 8 198.

Notaire Delacalm, résidence de Cordes, ADT, 3 E 55 218.

Notaire Frechpuech, résidence de Mouzieys, ADT, 3 E 13 165 à 180, 6 E 8 310 et 311.

Notaire Landés, résidence de Cordes, ADT, 6 E 8 109.

Notaire de Pleux, résidence de Cordes, ADT, 6 E 8 133.

Notaire Poussard, résidence de Cordes, ADT, 3 E 8 224, E 8 22.

Notaire Roques, résidence de Cordes, ADT, 3 E 1 9330.

Notaire Roux, résidence de Cordes, ADT, 6 E 8 243.

### Sources figurées :

Carte de Cassini : site Géoportail.

Cadastre de l'ancienne commune de La Capelle Sainte-Luce, 1810 (dit Cadastre napoléonien), tableau d'assemblage et section A, ADT, 3 P, Commune des Cabannes

Photographies : Jacques Griffon.



## Bibliographie

BAUDREU D., LOPPE F., « Types de forts villageois dans le bassin de l'Aude durant la Guerre de cent ans », *Archéologie du Midi médiéval*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 2004, Tome 22, p. 23-35.

BERTHE Maurice, « Quelle a été la première des bastides ? » *Les cahiers du Centre d'étude des bastides*, Villefranche de Rouergue, n°7, 2004, p.5-19.

CABAYE Olivier, *Albi au XVIe siècle, gens de bien et autres « apparens »*, Presses du centre universitaire Champollion, Albi, 2008, 901 p.

CABIE Edmond, *Droits et possessions des Comtes de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du XIIIe siècle*, Paris A. Sicard, Toulouse Ed. Privat, 1900, 206 p.

CASSAN Elodie, « Des forts villageois autour du castrum de Cordes en Albigeois: défense des campagnes et évolution du paysage du XIVe siècle au XVIIe siècle », *Archéologie du Midi médiéval*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 2011, Tome 29, p. 149-186.

CASSAN Elodie, « Cordes en Albigeois : Dynamiques d'un paysage urbain d'origine castrale, du début du XIIIe siècle au milieu du XVIe siècle », *Archéologie du Midi médiéval*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 2013, Tome 31, p. 103-176.

CHAULIAC P. A., « Les anciens forts des villages », *L'Auta, bulletin de l'association les Toulousains de Toulouse*, n° 287, janvier 1960, p. 5-8 (Article concernant plus particulièrement le nord Toulousain et le Frontonnais).

COIGNET Jean, COIGNET Laurent, *Maçonnerie de pierre*, Eyrolles, Paris, 2006. 118 p.

CONTAMINE Philippe, *La guerre de Cent ans*, PUF « Que sais-je ? » n° 1309, Paris, 2010, 126 p.

DUCHESNE Sylvie, CRUBEZY Eric, dir., GUYON J., VIDAL M., *Les cimetières du Haut Moyen âge en Languedoc*, Sylvie Duchesne et Eric Crubézy dir. Presses universitaires de Perpignan, 2015. p. 62-96.

FERRAND Guilhem, dir, coordination des « Actes du séminaire d'Archéologie des espaces médiévaux, laboratoire TRACES, Toulouse, 20 avril 2007 », Dossier spécial : Des hommes et des murs, *Archéologie du Midi médiéval*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, Tome 25, 2007, p. 107-155

FOURNIER Gabriel, *Les villages fortifiés et leur évolution*, Association des forts villageois d'Auvergne, 63730 La Sauvetat, 2014, 684 p.

GENSANE Antoine de, *Histoire naturelle de la province de Languedoc*, Tome V *Diocèse d'Albi*, à Pézenas et Montpellier, 1775-1778.

GRANIER Raymond, « La peste à Cordes et ses alentours du XVIe au XVIIIe siècle », *Actes du XXXIe Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Gaillac et le Pays tarnais*, Gaillac, 1976.

HAUTEFEUILLE Florent, « Communautés « infra-juridiques » : pouvoirs et imbrication des territoires en pays d'habitat dispersé (sud-ouest du Massif central) à la fin du Moyen Âge » (XIII-XIVe siècle), *Mélanges de l'Ecole française de Rome- Moyen Âge*, 123-2/2011, p. 345-359.

LARTIGAUT Jean, *Les campagnes du Quercy après la guerre de cent ans (vers 1440-vers 1500)*. Thèse d'université, Préface de Philippe Wolff, UTM 1978, 988 p.

MINOIS Georges, *La guerre de Cent ans, naissance de deux nations*, Perrin, Paris, 2008, 804 p.

MIQUEL Jacques, *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen âge et l'organisation de la défense*, Rodez (B.P. 726, 12007, cedex) : Française d'arts graphiques, 1981, 2 vol., 349 et 226 p.

MONTAGNE Samuel, *Les fortifications villageoises du Laurécois*, XIVe-XVIIe siècles, Groupe de recherches archéologiques et historiques du Laurécois, 2018. Lautrec, 319 p.

PEROUSE de MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture, description et vocabulaire méthodique*, Editions du patrimoine, Paris, 2011, 665 p.

PORTAL Charles, « Extraits de registres de notaires », *Revue du Tarn*, Albi, 1897, Note de l'article « Campagnac », p. 362-363,

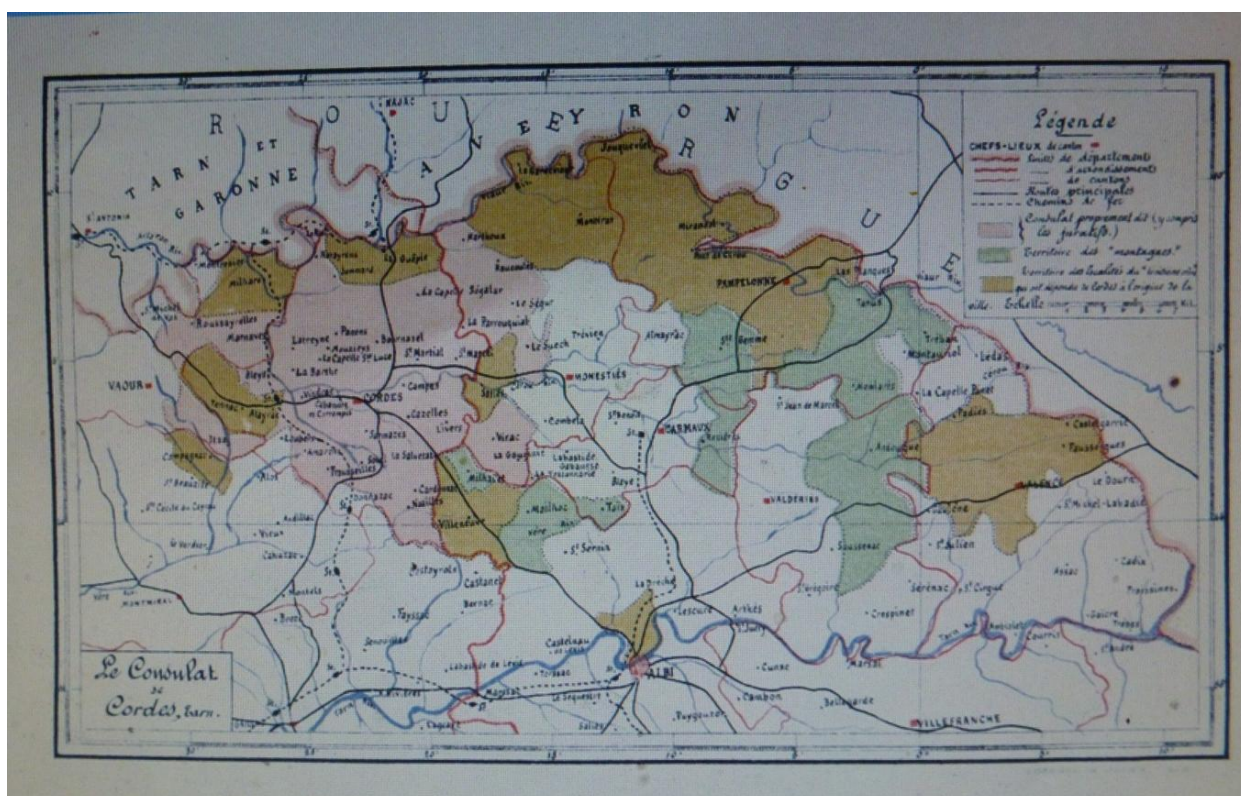
PORTAL Charles, *Histoire de Cordes-en-Albigeois*, réédition par la Société des amis du vieux Cordes, Privat, Toulouse, 1984, 717 p.

TREMOLET Cécile, *La bailie de Cordes à la fin du XIIIe siècle*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre Bonnassié, Toulouse, Université Jean-Jaurès, 1981, 172 p.

TROUCHE-MARTY Cédric, Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIVe et XVe siècles, *Archéologie tarnaise*, n° 17, Comité départemental d'archéologie du Tarn, Castres, 2015, p. 21-74.

## ANNEXE I

Carte du Consulat de Cordes, établie par Charles Portal<sup>85</sup>.



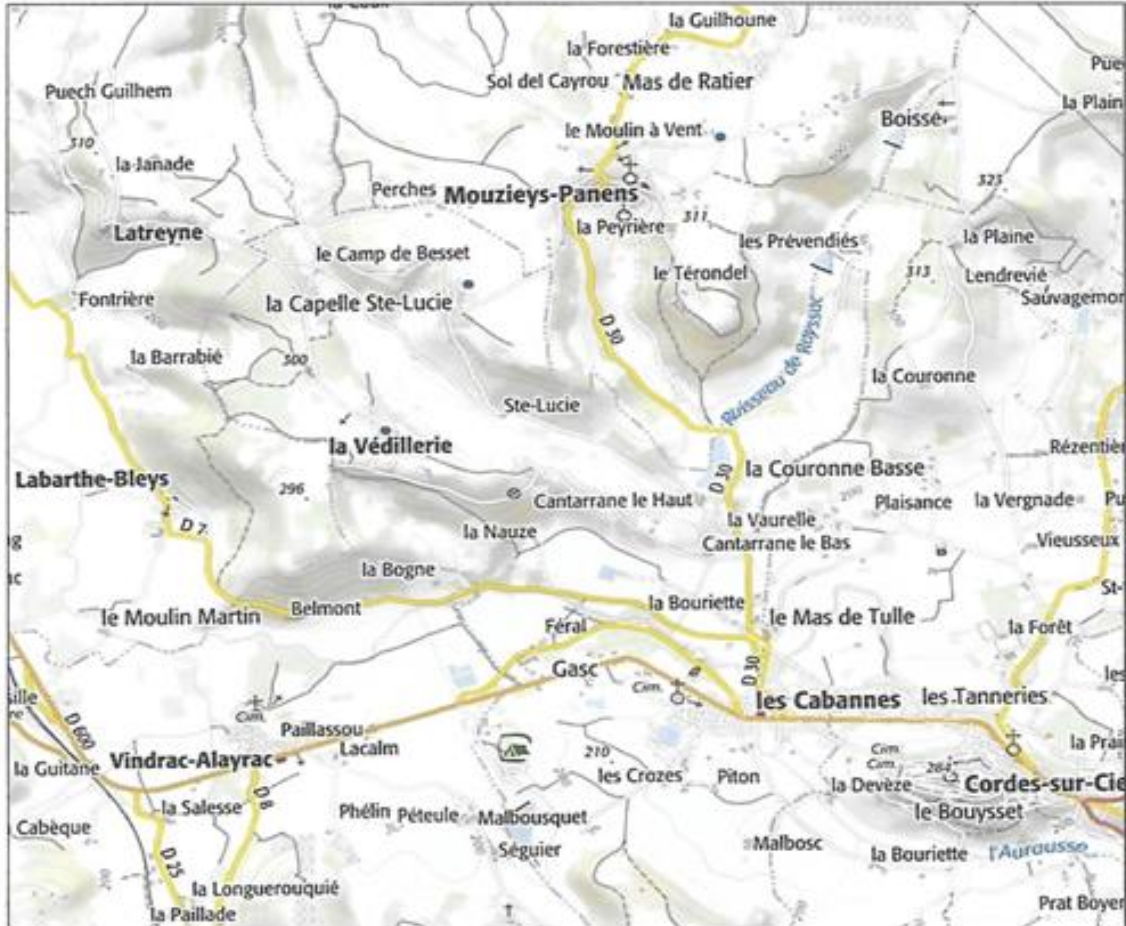
En rose « Le Consulat proprement dit », administré le plus étroitement par les consuls jusqu'à la fin de l'Ancien régime, avec indication des jurades ou juratifs dont La Capelle Sainte-Luce.

<sup>85</sup> Ibidem.



## ANNEXE II

### Carte IGN au 1/25 000

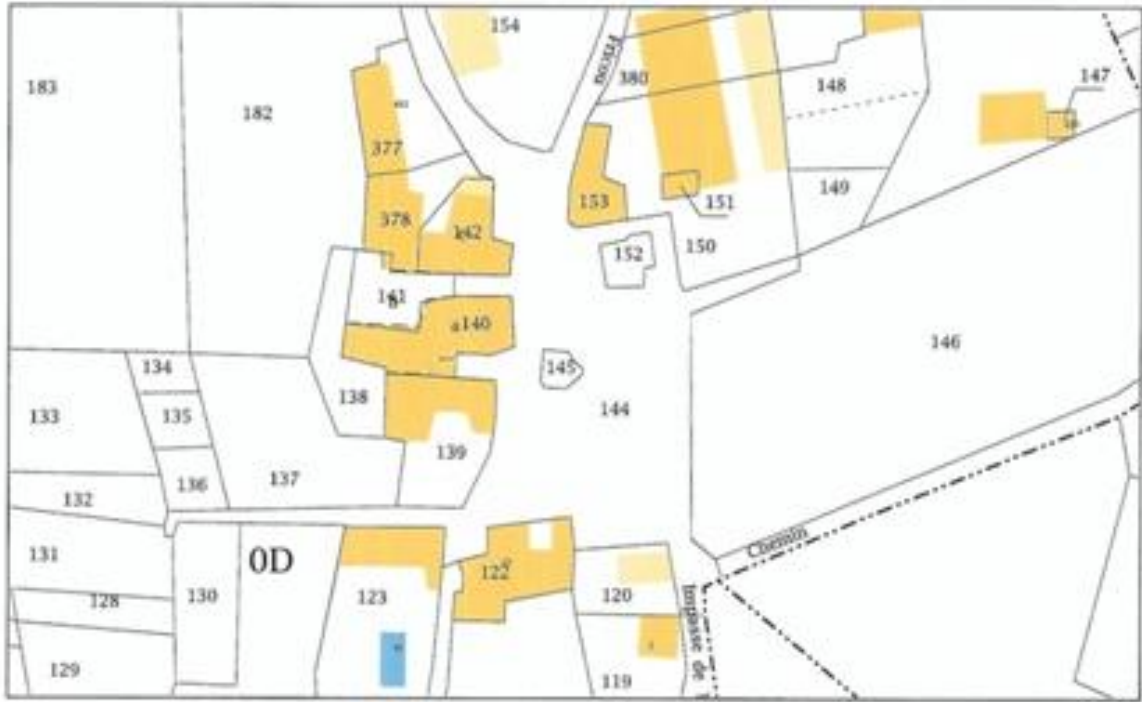




## ANNEXE III

### La Capelle Sainte-Luce

Le cadastre de la commune des Cabannes en vigueur en 2020<sup>86</sup>.



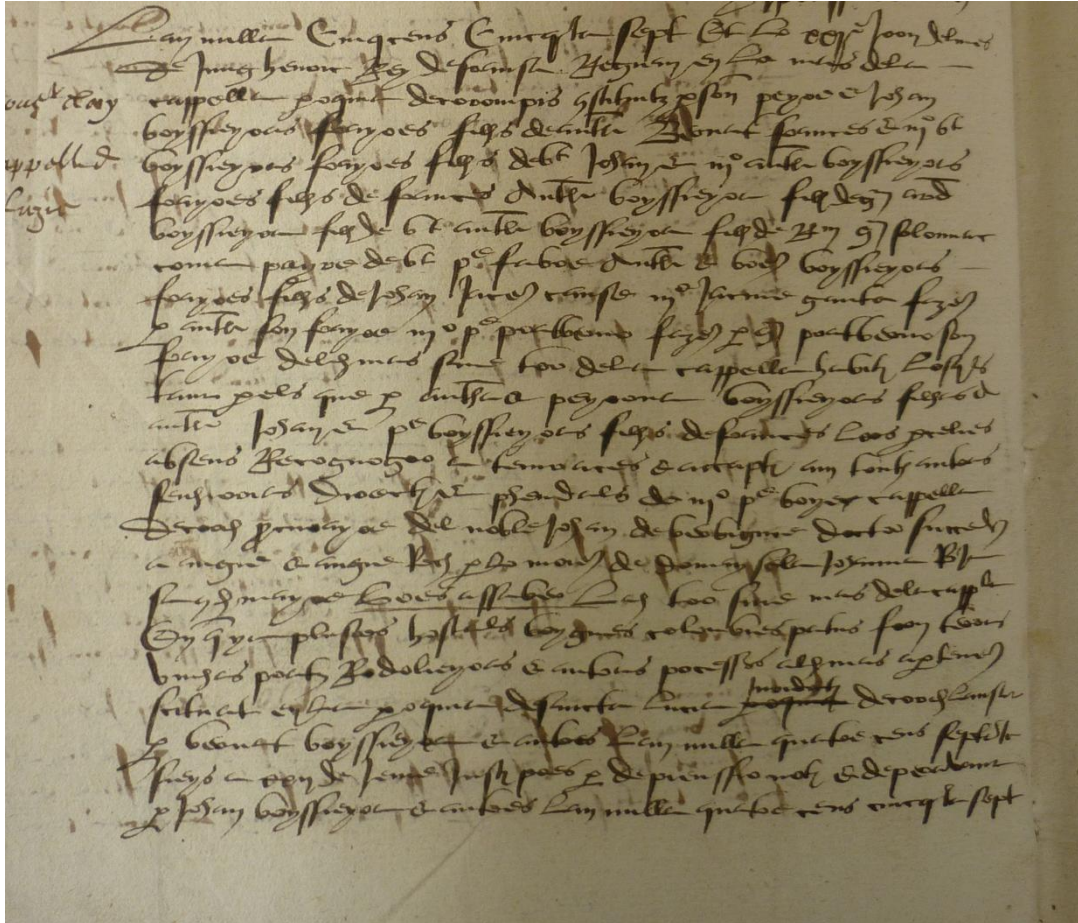
<sup>86</sup> Site Géoportail. <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales-trait-orange>





ANNEXE IV

La reconnaissance féodale de 1557<sup>87</sup>, première page,  
reconduction de l'acensement collectif.



<sup>87</sup> ADT Minutes Poussard 6 E 8 224



# Table des matières

## **Introduction** p. 3

## **I / Historiographie** p. 5

**A / La thématique des forts villageois à l'échelle régionale et interrégionale** p. 5

**B / L'Albigeois** p. 7

**C / Cordes-sur-ciel et son territoire** p. 8

1 / Le castrum de Cordes p.8

2 / L'histoire événementielle p. 8

**D / La thématique des forts villageois dans le Cordais** p.9

1 / Les forts du Cordais p. 9

2 / L'organisation de la défense dans le Consulat de Cordes p. 10

3 / L'émergence des forts villageois dans le Cordais p. 10

4 / Typologie des forts du Cordais p. 12

## **II Le contexte** p. 15

**A / Le contexte géographique** p. 15

**B / Le contexte institutionnel et paroissial** p. 20

1 / Les seigneurs et la paroisse au XIIIe siècle p. 20

2 / L'organisation ultérieure du territoire p. 23

**C / Le contexte événementiel** p. 27

## **III Les observations** p.30

**A / Les observations sur les textes** p. 30

1 / Le hameau au XVIe siècle p. 30 .

a / Les compoix. p. 30

b / Le cadastre dit napoléonien. p. 35

c / Les actes notariés. p. 38

2 / L'acensement ou l'inféodation. p. 38.

3 / La succession des biens tenants. p. 40

4 / La sociologie des propriétaires des chambres de la tour. p. 43

## **B / Les observations sur le terrain** p. 41

1 / Le site. P. 41

2 / L'ensemble central des élévations médiévales. p. 44

a / Le bâtiment central ou la tour. p. 46

b / Les bâtiments accolés. P. 50

3 / L'entrée nord du hameau et ses possibles implications. p. 59

4/ Les constructions distinctes du noyau central. p. 66

## **C / Synthèse des observations sur les sources textuelles et archéologiques.** p. 73

## **Conclusion** p. 77

## **Sources** p. 79

## **Bibliographie** p. 81

## **Annexes** p. 83